

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 février 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 février 2021
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et dédie la minute de silence à la mémoire de M. Raymond Lévesque, décédé le 15 février dernier. La présidente fait mention de quelques hauts faits de la vie de M. Lévesque. Montréalais de naissance, M. Lévesque a été un grand pionnier en matière de promotion de la chanson québécoise, mais également un romancier, un écrivain, un poète et un militant. Il a reçu notamment la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale en 2012. Il a côtoyé les grandes voix d'ici et a été au cœur de l'histoire de la musique francophone et de la vie politique. Il laisse un héritage riche en œuvres et en souvenirs; son ouverture sur le monde et son engagement dans la société sont dignes de mention. Montréal a pu lui rendre hommage en 2011 par le dévoilement d'une murale en son honneur réalisée par Laurent Gascon, sur la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie, devant le parc des Faubourgs.

Au nom des membres du conseil, la présidente offre ses condoléances à sa famille et à ses proches, de même qu'à la communauté artistique et politique. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, précise que cette période de recueillement sera musicale par l'écoute d'un grand classique de la chanson à travers toute la francophonie qui s'intitule : *Quand les hommes vivront d'amour*, composée et écrite en 1956 par M. Lévesque en référence à la guerre d'Algérie. Une chanson reprise par de nombreuses et de nombreux interprètes d'ici et d'ailleurs : une chanson universelle. La présidente indique que c'est la version interprétée par Raymond Lévesque lui-même qui a été retenue afin de lui rendre hommage. Elle demande un moment de recueillement en laissant la place à la musique.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne avec les célébrations internationales du mois de février :

- 11 février : Journée internationale des femmes et des filles de science
- 12 février : Journée Internationale des enfants soldats
- 12 février : Nouvel an chinois
- 15 février : Journée du drapeau du Canada
- 15 au 19 février : Journées de la persévérance scolaire : la présidente mentionne que le drapeau de cette cause a été hissé à l'hôtel de ville
- 18 février : Journée Internationale du patrimoine canadien
- 21 février : Journée internationale des guides touristiques
- 23 février : Anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 24 - 26 février : Journée du chandail rose

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole, à M. Sterling Downey, maire suppléant. M. Downey prend la parole et explique en quoi consiste la journée du Chandail rose qui se tiendra le 26 février prochain. En résumé, il s'agit de dire haut et fort que l'intimidation n'est pas tolérée, et ce, en solidarité avec la jeunesse. M. Downey parle de sa propre expérience et décrit brièvement que son entourage a pu l'aider à s'en sortir. Il termine en insistant sur l'importance de cette journée et du Mouvement qui y est associé dans les écoles.

Ensuite, la présidente du conseil dresse la liste des anniversaires des élues et élus pour le mois de février :

- 1^{er} février : Francesco Miele
- 2 février : Anne-Marie Sigouin
- 12 février : Nathalie Goulet
- 18 février : Benoit Dorais
- 26 février : Marie-Josée Parent
- 27 février : Éric Alan Caldwell

La présidente du conseil fait un rappel du déroulement de la séance et du soutien technique disponible. Par exemple, elle mentionne que si durant un vote, un membre du conseil éprouve des difficultés techniques, il peut utiliser le clavardage et joindre immédiatement la ligne téléphonique de soutien au 514 872-9225; il peut également aviser le leader de sa formation politique. À la fin du vote, pour respecter l'article 112, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne* (06-051), dans le cas où un membre du conseil souhaite inscrire son vote après l'annonce des résultats et avant la reprise des points suivants, il est important qu'il se manifeste rapidement. La présidente remercie les membres du conseil pour leur collaboration. Les séances virtuelles étant plus longues et plus complexes, la présidente souligne que la grande coopération de tous est requise.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la séance ouverte.

Avant d'appeler le point Période de questions des conseillers, la présidente du conseil laisse la parole au conseiller Adbelhaq Sari. M. Sari prend la parole et s'exprime sur le décès tragique de l'adolescente Meriem Boundaoui en souhaitant que cela soit souligné au conseil municipal.

La présidente du conseil le remercie puis elle cède la parole au conseiller Dominic Perri.

M. Perri souhaite quant à lui que le conseil municipal souligne le rôle important de la scientifique montréalaise, Mme Farah Alibay, dans la mission qui a lieu sur la planète Mars en ce moment avec l'atterrissage de l'astromobile *Perseverance*.

M. Limoges soulève une question de règlement concernant les deux dernières interventions qui, selon lui, ne suivent pas les règles de régie interne du conseil municipal; il invite plutôt les conseillers à transmettre leurs propositions à leur leader. La présidente du conseil le remercie et clôt le débat.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-------------------------|--|---|
| M. Lionel Perez | Mme Valérie Plante | Prochaine élection municipale et les électeurs de 65 ans et plus (260 000 personnes) – Quelles sont les actions de l'Administration pour faciliter la participation de cette tranche de la population / Quelles sont les pressions de l'Administration auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer que les aînés aient la capacité de voter? |
| Mme Karine Boivin-Roy | Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin) | Restaurateurs, tenanciers de bars et commerçants – Est-ce que l'Administration prépare des règles pour les commerçants cet été, en fonction de la pandémie? / Souhaite davantage de détails à ce sujet |
| Mme Manon Barbe | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Desserte du transport collectif dans l'arrondissement de LaSalle – Questionne le plan actuel et à venir pour améliorer le transport collectif dans le Grand Sud-Ouest, notamment dans l'arrondissement de LaSalle / Reformule sa question en insistant sur les besoins de l'arrondissement de LaSalle |
| M. Dimitrios (Jim) Beis | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Adaptation aux changements climatiques – Questionne le plan d'adaptation aux changements climatiques et plus précisément, la situation de vulnérabilité de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en matière d'inondation / Reformule sa question en insistant sur la situation difficile de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en matière d'inondation |
| Mme Christine Black | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Prévention de la violence dans l'arrondissement de Montréal-Nord – Quel est le plan d'action à ce sujet, notamment en lien avec le projet de loi fédéral sur la table présentement / Aimerait un soutien financier de la ville centre pour des actions rapides dans son arrondissement |
| Mme Christine Gosselin | Mme Valérie Plante (Mme Marie-Josée Parent) | Soutien aux artistes, plus précisément concernant l'Entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec sur un soutien financier au maintien et à la création d'ateliers d'artistes – Quelle est l'entente « en attente » en ce moment à ce sujet? / Y a-t-il eu des ralentissements en ce qui concerne cette entente? |

À 13 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|--|
| Mme Sue Montgomery | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (Mme Marianne Giguère) | Projet de parc au-dessus de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Aimerait un état de la situation du projet / Souhaite davantage d'investissements en matière de pistes cyclables et d'espaces piétons dans cet arrondissement |

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à Mme Sue Montgomery de retirer l'expression « petite politique » qu'elle a utilisée lors de son intervention. Mme Montgomery acquiesce et retire l'expression en question.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| M. Marvin Rotrand | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Aimerait connaître les conditions de détention de M. Camara lors de son arrestation / Questionne la direction générale du Service de police de Montréal |
| M. Benoit Langevin | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | Est-ce que l'Administration est d'accord avec la STM de retirer des bancs à la station de métro Bonaventure / Reformule sa question en insistant sur l'importance des intervenants pour aider les personnes en situation d'itinérance dans le contexte de la station de métro Bonaventure |
| M. Francesco Miele | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Comment l'Administration va-t-elle s'attaquer à l'exode des Montréalais / Reformule sa question |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 03.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0111

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM21 0112

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 février 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
-

CM21 0113

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1214320002

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

5.01 - Résolution CA21 170002 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Définition opérationnelle d'antisémitisme

5.02 - Résolution CA21 29 0018 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Une heure pour la Terre 2021 - Appui

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Valérie Plante

--- Dépôt de la réponse de Mme Valérie Plante à M. Giovanni Rapanà concernant la gratuité des stationnements dans les parcs municipaux

Par Mme Émilie Thuillier

--- Dépôt de la réponse de Mme Émilie Thuillier à Mme Christine Gosselin en lien avec le point 80.01 (20.21) du conseil municipal du 25 janvier 2021, concernant le Projet de transformation du bain Hushion – Dépôt du rapport final du comité de travail sur le façadisme, du Conseil du patrimoine de Montréal

Par M. Benoit Dorais

--- Dépôt de la réponse de M. Benoit Dorais à M. Alan DeSousa en lien avec le point 80.01 (20.13) du conseil municipal du 25 janvier 2021, concernant une cotisation de 5,8 millions de dollars réclamée à la Ville par l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021.

CM21 0114

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1217009002

CM21 0115

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1218735001

CM21 0116

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1218683001

CM21 0117

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1217220001

CM21 0118

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1216643001

CM21 0119

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1214281002

CM21 0120

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1217146001

CM21 0121

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique (OCPM) portant sur un projet immobilier et une révision des hauteurs et densités dans le secteur du Village Shaughnessy - Projet de règlement P-04-047-207

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique(OCPM) portant sur un projet immobilier et une révision des hauteurs et densités dans le secteur du Village Shaughnessy - Projet de règlement P-04-047-207, et le conseil en prend acte.

07.09 1211079001

CM21 0122

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire » et des 14 recommandations émises à ce sujet

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire » et les 14 recommandations émises à ce sujet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1217181001

CM21 0123

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour l'achat de tuyaux et de pièces spéciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant 4 396 474,56 \$, taxes incluses

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour l'achat de tuyaux et de pièces spéciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant 4 396 474,56 \$, taxes incluses, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1206945003

CM21 0124

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1219011002

CM21 0125

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.13 1212504001

CM21 0126

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Dépôt du Bilan annuel 2020, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

07.14 1206389003

CM21 0127

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.15 1217192001

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM21 0128

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2020 »

La conseillère Chantal Rossi, à titre de vice-présidente de la Commission de la présidence du conseil, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2020 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM21 0129

Déclaration pour la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en janvier 2021, l'initiative La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie afin de lutter contre l'intimidation dont sont victimes plusieurs élu.es et pour contrer la dégradation du climat politique observée dans de nombreuses municipalités du Québec;

Attendu que la démocratie prend vie grâce à la participation citoyenne, au débat respectueux et au choc des idées, mais que depuis un certain temps, notre démocratie est parfois malmenée en raison d'actes d'incivilité, de manque de respect, de menaces, d'intimidation et d'usurpation d'identité;

Attendu que depuis quelques années, notamment en raison de la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux se transforme trop souvent en insultes, en menaces et en intimidation, souvent anonymes, et que la pandémie est malheureusement venue aggraver cette réalité;

Attendu que les élections municipales se tiendront en novembre dans toutes les municipalités du Québec et que d'ici là, l'UMQ rappelle qu'il faut prendre soin de notre démocratie et que nous devons renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions;

Attendu que pour encourager plus de femmes et d'hommes à faire le saut en politique municipale et à briguer des postes électifs au sein de leur municipalité, il est essentiel d'offrir un climat politique favorable à l'engagement politique;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- appuie l'initiative *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* de l'UMQ;
- 2- encourage les débats sains et respectueux, non seulement auprès de la population et sur les médias sociaux, mais aussi au sein de ses propres instances, afin que toutes les élues et tous les élus puissent accomplir leur mandat, celui de servir la population, en toute quiétude et dans le respect;
- 3- continue d'encourager les Montréalaises et les Montréalais à s'intéresser à la vie démocratique municipale et à s'engager en vue des élections de novembre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier pour la présentation de la déclaration.

La conseillère Thuillier prend la parole et fait sa présentation en soulignant que cette déclaration fait écho à la campagne de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour plus de respect dans la démocratie municipale autant entre élu.es, qu'avec les citoyennes et citoyens, ainsi que sur les réseaux sociaux. Elle poursuit et indique que le but de cette campagne vise à encourager des candidats de tous les milieux à se lancer dans l'arène politique avec la conviction que leur engagement pour la démocratie sera respecté. La conseillère Thuillier termine en mettant l'emphase sur le contenu des « Résolus ».

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et assure l'Administration que l'opposition officielle appuiera la déclaration relative à la campagne de l'UMQ misant notamment sur le respect de la démocratie pour contrer la montée de propos irrespectueux, blessants, racistes et parfois même violents. Il poursuit et souligne que de tels propos n'aident pas les élu.es à bien faire leur travail et peuvent décourager autant les citoyennes et citoyens que certains candidats à se lancer en politique afin de servir la population.

La présidente du conseil remercie chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et informe les membres du conseil qu'il appuiera la déclaration. Il exprime quelques réserves concernant la campagne de l'UMQ entre autres sur la question de la diversité des candidats qui se présentent aux élections afin de refléter la réalité de la population des grandes villes comme Montréal; à cet effet, il aurait souhaité que cet enjeu soit abordé dans cette campagne de l'UMQ.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0130

Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes se tiendra le 8 mars 2021 et aura pour thème « Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19 »;

Attendu que ce thème vise à célébrer les incroyables efforts déployés par les femmes et les filles du monde entier pour façonner un futur et une relance plus égalitaires à la suite de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à l'échelle mondiale, les femmes représentent 70 % du personnel de la santé, qu'elles sont plus susceptibles de travailler en première ligne et qu'elles constituent la majorité du personnel qui assure les services dans les établissements de santé et, à ce titre, sont plus susceptibles d'être exposées à la COVID-19;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les inégalités entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes, et qu'elle a eu des conséquences particulièrement dramatiques sur l'emploi des femmes, sur leur charge de travail, mais aussi sur leur charge mentale en raison de la conciliation travail-famille;

Attendu que, selon Statistique Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté, à être monoparentales et à gagner un salaire inférieur malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés LGBTQ2+ sont plus susceptibles de subir des discriminations systémiques;

Attendu que d'après l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, entre février et avril 2020, 821 000 emplois ont été perdus au Québec. Cela correspond à un recul de près de 19 %. Les femmes ont été plus durement touchées par cette situation. Au Québec, seulement en mars, 120 200 d'entre elles ont perdu leur emploi, comparativement à 55 100 hommes;

Attendu que selon l'OMS, 35 % des femmes, soit plus d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie;

Attendu que depuis le début des mesures de confinement, la ligne SOS violence conjugale a relevé une hausse de 15 % de ses appels et une augmentation de 40 % de ses demandes par courriel;

Attendu que les femmes handicapées en situation de violence conjugale vivent aussi des défis supplémentaires aggravant leur vulnérabilité et que la Ville de Montréal a facilité la mise en place d'un comité de travail sur la question en collaboration avec le Réseau de la santé et des services sociaux, le Service de police et des partenaires communautaires œuvrant dans les champs de l'accessibilité universelle et de la violence conjugale;

Attendu qu'en collaboration avec les organismes communautaires en violence conjugale et le Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a participé à la diffusion de la campagne Opération voisinage de l'Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale et que cette campagne grand public, traduite dans plus de 20 langues, incite toute personne à dénoncer des situations de violence conjugale et familiale en contexte de pandémie;

Attendu que de nombreux gestes peuvent être posés afin de faire respecter les droits des femmes et d'améliorer leurs conditions de vie, autant au travail que dans leurs relations ou les endroits publics, et que les instances démocratiques décisionnelles ont un rôle essentiel et complémentaire à jouer;

Attendu que la relance économique que nous avons annoncée pour Montréal devra être juste, solidaire et inclusive, et devra offrir aux femmes une occasion de retrouver le marché du travail rapidement dans des conditions qui respectent leur réalité familiale et leur permettent de gagner leur vie dignement;

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes est une occasion importante pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser le renforcement du pouvoir d'agir des femmes;

Attendu que pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, et ce, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles sont censées représenter;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) qui est l'approche reconnue internationalement pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans le contexte actuel et pour répondre aux enjeux de violences faites aux femmes et aux filles dans une perspective intersectionnelle;

Attendu que des avancées ont pu être notées lors des dernières élections montréalaises, tenues en 2017, avec un nombre record de 53 femmes élues à l'hôtel de ville de Montréal, ainsi qu'aux dernières élections provinciales, avec un nombre record de 52 femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2021, et salue la force et la résilience de toutes les femmes depuis le début de la pandémie;
- 2- redouble d'efforts, de concert avec ses partenaires, pour assurer une relance juste, solidaire et inclusive qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et améliore les conditions de vie et de travail des femmes;
- 3- poursuive ses initiatives en matière de conciliation travail-famille et son soutien aux groupes communautaires dédiés aux femmes sur son territoire afin de favoriser la participation pleine et entière de toutes les femmes dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et d'assurer leur sécurité;
- 4- continue d'appuyer des initiatives communautaires de prévention des violences sexuelles et accentue le déploiement de l'ADS+ au sein de l'appareil municipal pour créer une ville égalitaire et inclusive.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal mentionne d'entrée de jeu les nombreux défis auxquels on dû faire face les femmes durant la dernière année, et que les inégalités sociales ont été grandement amplifiées durant cette période de pandémie. Mme Plante donne quelques exemples que ce soit par leur présence en première ligne pour prendre soin des malades ou à l'intérieur même des bulles familiales. Elle souligne qu'une augmentation marquée des demandes à l'organisme SOS violence conjugale a été constatée.

Mme Plante poursuit en soulignant qu'avec l'arrivée des vaccins contre le virus de la COVID-19 nous pouvons envisager avec optimisme la relance économique et sociale, une relance qui se veut juste, solidaire et inclusive. En terminant, la mairesse de Montréal invite tous les membres à appuyer cette déclaration soulignant la Journée internationale des droits des femmes, qui a pour thème cette année « Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19 ».

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et mentionne que cette journée représente une occasion unique pour souligner l'accomplissement des femmes et leur place dans la société, entre autres dans le domaine politique où un nombre record de femmes ont été élues aux dernières élections. Mme Boivin-Roy souligne que la pandémie a permis de mettre encore plus en évidence le courage et le leadership féminins, mais en même temps que les femmes ont été les plus durement touchées par la pandémie, et qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir au sujet de la condition féminine. Elle conclut en réaffirmant la place de leader que la métropole occupe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM21 0131

Déclaration pour la Journée de commémoration nationale en hommage aux victimes de la pandémie

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé qu'une journée de commémoration aura lieu le 11 mars 2021 pour honorer la mémoire des personnes décédées à la suite de la COVID-19, ainsi que pour soutenir les Québécois.es qui ont été affectés de près ou de loin par la pandémie au cours des derniers mois;

Attendu que dans la dernière année, quelque 280 000 Québécoises et Québécois ont été infectés par la COVID-19, que plus de 10 000 en sont décédés et que plus de 260 000 personnes se sont rétablies;

Attendu que l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux ont joué, dès les premiers instants de la crise, un rôle déterminant pour assurer la santé de la population québécoise. Ces anges gardiens n'ont ménagé aucun effort pour aider les personnes atteintes de la COVID-19, et les Montréalaises et les Montréalais sont extrêmement reconnaissants pour tous leurs sacrifices et ceux de leurs familles;

Attendu que plusieurs autres travailleuses et travailleurs de première ligne ont dû redoubler d'ardeur pour nous protéger tout au long de la crise. En plus des travailleuses et des travailleurs de la santé, pensons aux pompiers et pompières, policiers et policières, cols bleus, travailleurs et travailleuses de la STM, travailleurs et travailleuses du secteur du commerce de détail et de la restauration, équipes d'entretien, travailleurs et travailleuses de la construction et des transports;

Attendu que le personnel du réseau de l'éducation a travaillé sans relâche pour assurer la réussite des élèves et des étudiants dans un contexte difficile;

Attendu que les artistes et acteurs du milieu culturel ont dû constamment se renouveler dans des circonstances exceptionnelles;

Attendu que la pandémie a mis en lumière et exacerbé les inégalités et plusieurs enjeux sociaux - isolement des personnes âgées, santé mentale, itinérance, violence conjugale, insertion sociale, intégration des nouveaux arrivants, décrochage scolaire, et plus encore - et que les organismes communautaires et l'ensemble des intervenantes et des intervenants ont un rôle essentiel pour venir en aide aux personnes vulnérables affectées par la crise. L'ensemble des Montréalaises et des Montréalais les remercient pour leur dévouement et leur travail acharné;

Attendu que la pandémie a eu des impacts importants sur la santé mentale des Montréalaises et des Montréalais et qu'en septembre 2020, une personne sur quatre, à Montréal, disait avoir des symptômes liés à l'anxiété et à la dépression, et que les demandes de soutien de la part des résidentes et des résidents de Montréal ont augmenté de façon considérable;

Attendu que les employés municipaux qui le pouvaient sont allés prêter main forte dans les organismes communautaires et dans les banques alimentaires, un geste fort de solidarité à un moment où les besoins étaient grands partout sur l'île;

Attendu que la pandémie est extrêmement difficile pour les personnes âgées, et que ce groupe de la population est malheureusement surreprésenté dans les décès liés à la COVID-19;

Attendu que le 27 mars 2020, la mairesse de Montréal a déclaré l'état d'urgence local sur le territoire de l'Agglomération pour se donner les moyens d'agir afin de protéger la vie, la santé et l'intégrité de la population montréalaise, notamment pour venir en aide aux personnes vulnérables et éviter que la crise sanitaire ne se transforme en crise humanitaire dans les rues de la métropole;

Attendu que l'état d'urgence local a été renouvelé 69 fois depuis, et que le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), mené par le directeur du Service de sécurité incendie (SIM), Richard Liebmann, travaille sans relâche pour arrimer les efforts de gestion de crise dans la métropole;

Attendu que l'administration municipale et les arrondissements ont déployé des efforts sans précédent en soutien au réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que des organismes communautaires, pour soutenir les personnes en situation d'itinérance. Lors de la première vague, Montréal a soutenu la mise en place de services d'hébergement d'urgence pour plus de 750 personnes en situation d'itinérance et de services alimentaires pour près de 2 000 personnes par jour, sur plusieurs sites. Ces ressources d'aide ont été considérablement augmentées pour l'hiver alors que près de 1 700 places ont été rendues disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence et les haltes-chaleur;

Attendu que certains arrondissements et certaines communautés ont été plus durement touchés par la pandémie, et que plusieurs secteurs économiques qui font la renommée et le dynamisme de Montréal - dont le milieu culturel, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail, l'aérospatiale et le centre-ville en général -, souffrent grandement de la pandémie;

Attendu que dès le début de la crise, la Ville de Montréal a travaillé avec ses partenaires gouvernementaux, locaux et internationaux pour mettre sur pied une relance économique verte et inclusive, et que l'administration a dévoilé le plus grand plan d'aide économique aux commerçants de son histoire;

Attendu que la campagne de vaccination s'amorce dans la métropole, mais que la pandémie n'est pas encore terminée et qu'il ne faut pas baisser la garde et continuer à respecter l'ensemble des consignes de santé publique.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- offre ses sincères condoléances à toutes les citoyennes et à tous les citoyens qui ont perdu un être cher depuis le début de la pandémie;
- 2- salue la résilience, la solidarité et le courage de toutes les Québécoises et de tous les Québécois dans cette épreuve extrêmement difficile et remercie les travailleurs et travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux de veiller et de prendre soin de nous;
- 3- souligne le travail héroïque des travailleurs et travailleuses essentiels et de première ligne, ainsi que de nos organismes communautaires;
- 4- invite la population à rester vigilante et à poursuivre ses efforts pour passer à travers cette pandémie.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

La mairesse de Montréal, Mme Plante, prend la parole et fait sa présentation en soulignant la dure réalité de la pandémie qui a touché de plein fouet le Québec et qui a conduit son gouvernement à déclarer l'état d'urgence le 13 mars 2020. Cette situation a changé le quotidien et les habitudes de vie partout à travers le monde.

À l'approche de la « Journée de commémoration nationale en hommage aux victimes de la pandémie », la mairesse Valérie Plante tient à saluer la résilience et le courage de celles et ceux qui se battent contre le virus. Elle souligne également le travail des personnes qui font tout leur possible pour venir en aide à la population touchée par la COVID-19 ou par les restrictions dues à la pandémie. La mairesse de Montréal indique que les travailleurs de la santé demeurent dans ses pensées car ils sont au front pour affronter cet ennemi invisible et mortel, privés de temps de qualité avec leur famille depuis un an. Et il y en a bien d'autres, notamment le corps professoral et les étudiants qui se sont adaptés à la dure réalité en faisant preuve de résilience et de persévérance. Elle termine en invitant la population à honorer la mémoire des personnes décédées du virus de la COVID-19 le 11 mars prochain et à soutenir tous ceux qui ont été affectés par la pandémie.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement à la conseillère Chantal Rossi, au conseiller Marvin Rotrand et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

À tour de rôle la conseillère Rossi, le conseiller Rotrand et le chef de l'opposition officielle prennent la parole pour appuyer la déclaration en déplorant cette pandémie qui a affecté la vie de tous et chacun et qui a causé la mort de tant de Québécois et Québécoises. Ils ont une pensée pour les familles affectées et remercient chaleureusement celles et ceux qui travaillent sans relâche pour venir en aide à la population.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie la conseillère Rossi, le conseiller Rotrand et le chef de l'opposition officielle pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 38, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.03) et 80.01 (20.05) de l'ordre du jour, et de reporter l'étude du point 80.01 (20.04) à une phase ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0132

Accorder un contrat à Av-Tech inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à AV-TECH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de petits travaux généraux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 630 609,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18342;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207026002
80.01 (20.01)

CM21 0133

Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour l'entente-cadre collective avec Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) (CG19 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 \$ à 1 031 283,90 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) (CG19 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 \$ à 1 031 283,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218384001
80.01 (20.02)

CM21 0134

Accorder un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support, et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216871001
80.01 (20.03)

CM21 0135

Accorder un contrat à Groupe PureSphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 296 034 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18552 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe PureSphera inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 937 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18552;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 097 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208501002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0136

Exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 791 528,73 \$ à 2 081 221,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 289 692,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé de l'entente-cadre de 1 791 528,73 \$ à 2 081 221,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1214132001
80.01 (20.06)

CM21 0137

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux camionnettes à motorisation hybride complète, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 369,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18514;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205382018
80.01 (20.07)

CM21 0138

Accorder un contrat à Ardec Construction inc. pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10340 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 742 738,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10340;
- 2- d'autoriser une dépense de 118 838,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 136, 93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216281001
80.01 (20.08)

CM21 0139

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables - Dépense totale de 1 134 088,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 455010 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 180,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 455010;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 918,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207231089
80.01 (20.09)

CM21 0140

Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50 % des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50 % des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 \$, excluant les taxes.

Un débat s'engage.

À 15 h 40, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1218170001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CM21 0141

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal (CG20 0341), sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal (CG20 0341), sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet.

Adopté à l'unanimité.

1215008001
80.01 (20.11)

CM21 0142

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué du lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;

- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198290011
80.01 (20.12)

CM21 0143

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports, pour la période allant de la signature du projet de convention jusqu'au 30 septembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207340003
80.01 (20.13)

CM21 0144

Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour un montant total de 19 262 930 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver rétroactivement la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal relativement à la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'un montant total de 19 262 930 \$, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- 2- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1202748003
80.01 (20.14)

CM21 0145

Accorder un soutien financier non récurrent de 322 883 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone pour un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 322 883 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone pour la mise en place d'un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218454001
80.01 (20.15)

À 15 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle le point 80.01 (20.04)

CM21 0146

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell Ltd, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles, pour une somme maximale de 3 889 174,36 \$, taxes incluses,
- 2- d'autoriser une enveloppe de 777 834,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender l'article sous étude afin de remplacer la pièce intitulée « Annexe 3 - Livrables » jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques par une nouvelle version de ce document qui se lit comme suit :

« Annexe 3 - Description des services »

Les services d'hébergement, de support et de maintenance à rendre par le Contractant sont ceux décrits à la présente Annexe 3, et toute tâche connexe nécessaire à la fourniture de ceux-ci.

Facilitation de la mise à niveau

Le Contractant s'engage à faciliter la mise à niveau du progiciel en permettant de comparer la nouvelle version du progiciel avec la version en opération à la Ville afin de tenir compte de paramétrage.

Support et entretien du progiciel

Le support annuel du progiciel sera offert par le Contractant aux administrateurs de la Ville par son équipe de soutien et inclura notamment les services décrits ci-dessous :

- Un service d'aide téléphonique/courriel est offert relativement au progiciel. Ce service est offert de 9 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi.
- La version standard du progiciel est modifiée périodiquement et automatiquement en conformité avec les amendements pertinents des lois et règlements fédéraux et provinciaux, et ce, en respectant les échéanciers fixés par la législation.
- Le progiciel est mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles versions qui sont disponibles. Les mises à jour sont communiquées à la Ville dans un calendrier préétabli. Les notes de versions seront transmises à la Ville, et celles-ci doivent contenir notamment une description des nouveaux comportements d'Ariel ainsi que des améliorations.

- Les tables standards de taux d'intérêts, de mortalité ou autres qui sont utilisées pour l'administration des régimes sont mises à jour automatiquement. Si des tables spécifiques reliées à l'administration des régimes de retraite de la Ville doivent être mises à jour, ceci fera l'objet d'un déploiement manuel et sera facturé en conséquence.
- Le Contractant assure à la Ville un accès au Progiciel sur base illimitée (24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année) en dehors des périodes normales de maintien, qui sont communiquées à la Ville dans un calendrier préétabli.
- Le Contractant est responsable d'assurer un contexte d'exploitation pertinent pour le progiciel et assure la maintenance de l'application et des équipements informatiques.
- Le Contractant maintient un programme quotidien de copies de sécurité des données du client qui doivent être conservées de façon sécuritaire à l'extérieur de l'édifice qui héberge l'application et ses composantes dont il est question dans la présente convention.
- Le Contractant s'engage à poursuivre, améliorer et offrir le support de toutes les fonctionnalités de l'environnement Ariel, incluant notamment, mais non exhaustivement nAxPro, l'outil Listpro et Rapports SRS, les extractions pour fins d'évaluations actuarielles, les divers modules (notamment les modules : Interface, Validations automatiques, DataImport, Calcul, Indexation, Facteur d'équivalence (FE, FER, FESP), etc.), tout outil disponible dans l'environnement Ariel.
- La documentation standard du progiciel est mise à jour conformément aux nouvelles versions.
- Le Contractant s'engage à s'assurer de la compatibilité de son application avec les outils informatiques utilisés à la Ville.
- Le Contractant s'engage à tenir des rencontres de gouvernance et de suivis périodiques avec des représentants de la Ville spécifiquement avec le Bureau de la retraite et le Service des technologies de l'information.
- Le Contractant s'engage à maintenir ou améliorer les temps de réponse mentionnés sous « Temps réponse » de la section IV.5.1 du Contrat initial (Cahier de réponse).
- Le Contractant est responsable d'effectuer tous les contrôles nécessaires de qualité automatisés au Progiciel afin d'assurer l'intégrité des résultats et de la performance de la base de données Ariel.
- L'objectif de point de récupération (RPO : Recovery Point Objective) est au maximum de 24 heures. L'objectif de temps de récupération (RTO : Recovery Time Objective) est au maximum de 72 heures en dehors des périodes normales de maintien ou lors des mises à jour.

Délais de mise en œuvre des services et des changements aux paramètres existants

À moins qu'une situation exceptionnelle survienne et qu'il en avise la Ville au préalable, le Contractant s'engage à respecter les délais suivants lors de l'exécution de la présente convention :

Mandat requérant dix heures et moins :

Tout mandat qui nécessite tout au plus 10 heures pour l'exécution des travaux doit pouvoir être livré dans un délai de deux mois depuis sa planification jusqu'à son achèvement incluant tous les préalables nécessaires au mandat.

Mandat requérant entre 25 heures et 100 heures

Tout mandat qui nécessite entre 25 heures et 100 heures pour l'exécution des travaux doit pouvoir être livré dans un délai de quatre mois depuis sa planification jusqu'à son achèvement incluant tous les préalables nécessaires au mandat.

Advenant un nombre élevé de mandats simultanés nécessitant chacun entre 25 et 100 heures, le délai de quatre mois pourrait ne pas être respecté pour tous les mandats et les parties devront s'entendre sur un plan de livraison ajusté selon les priorités de la Ville.

Mandat requérant plus de 100 heures

Tout mandat qui nécessite plus de 100 heures pour l'exécution des travaux doit pouvoir être livré dans un délai maximum de six mois depuis sa planification jusqu'à son achèvement incluant tous les préalables nécessaires au mandat.

Advenant qu'un mandat d'envergure ne pouvant pas être effectué dans un délai de 6 mois, le Contractant doit fournir les justifications nécessaires et un échéancier détaillé à la Ville. Les parties devront s'entendre sur un plan de livraison ajusté.

Nonobstant les délais de mise en œuvre ci-haut mentionnés, le Contractant s'engage à prioriser les mandats en fonction des besoins de la Ville, selon le volume et la priorité des mandats en tenant compte des événements hors du contrôle de la Ville.

Support sur demande du progiciel

En plus des services de support et d'entretien indiqués sous **Support et entretien du progiciel**, le Contractant fournit des services de support sur demande.

Le coût des services de support sur demande sont inclus dans le montant forfaitaire annuel indiqué à l'offre de services présentée par le Contractant à l'Annexe1, jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de 700 heures par année, pendant la durée de la convention. Nonobstant ce qui précède, il est entendu que les heures inutilisées d'une année peuvent être reportées aux années subséquentes.

Si la Ville requiert des services de support et d'entretien additionnels à ceux prévus pour une année donnée, incluant les heures reportées d'années précédentes, le cas échéant, le taux horaire payable par la Ville pour ces services sera de 255 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables et indexé annuellement tel que stipulé à l'Annexe 1.

Cette banque d'heures sera utilisée pour la fourniture des services nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, afin de tenir compte, notamment :

- du fruit des négociations des diverses conventions collectives;
- des ajustements découlant de modifications législatives en matière d'administration des régimes de retraite et qui visent les fonctionnalités déjà existantes du progiciel;
- d'ajustements requis pour assurer la communication entre le progiciel Ariel et les autres outils utilisés par la Ville en matière, notamment, de ressources humaines et de la paie, requises aux fins du progiciel Ariel;
- d'ajustements requis aux formules de calcul et aux formulaires/relevés existants;
- imports, script et ajustements aux données;
- ajustements aux tables existantes;
- mise à jour de paramètres au besoin (requis mensuels, annuels, triennaux, etc.);

le tout afin de maintenir l'utilité et la fonction première du progiciel Ariel, cette banque d'heures ne pouvant pas servir à bonifier ou modifier des fonctionnalités existantes, ni à ajouter de nouvelles fonctionnalités.

Lors de la réalisation des mandats visés par la présente convention, notamment lors de mise à jour de version, la façon suivante de travailler s'applique et les éléments suivants doivent faire partie du processus :

- les spécifications décrivant les requis exacts désirés par la Ville sont documentés par la Ville, puis approuvés conjointement par la Ville et le Contractant;
- les ajustements aux paramètres et fonctionnalités existantes du Progiciel, si nécessaire, sont effectués par les équipes d'administration et d'implantation du Contractant. Ceux-ci effectuent les tests nécessaires et s'assurent que les résultats finaux sont les résultats attendus fournis par la Ville;
- La documentation du progiciel est mise à jour conformément aux besoins spécifiques de la Ville;
- Un support est offert par le Contractant relativement aux paramètres des régimes et/ou méthodes d'opération du progiciel;
- Le Contractant offre à la Ville un environnement adéquat et complet pour effectuer ses tests.
- Le service d'administration et d'implantation du Contractant participe à la mise en place et aux tests de nouvelles versions pour le progiciel pour la Ville lorsque des changements sont implantés;
- Les services de support comprennent le temps requis pour les corrections au progiciel demandées par la Ville.
- Lorsqu'une nouvelle version est implantée, les tests de régression en place pour chacun des clients sont exécutés afin d'assurer une conformité entre les résultats avant et après les changements de version.

Résolution des différends

La Ville et le Contractant doivent se rencontrer et négocier de bonne foi dans le but de résoudre tout conflit.

Dans l'éventualité où la Ville constate durant l'exécution ou à la suite de la livraison que le livrable attendu ne correspond pas à la qualité décrite au mandat, elle doit en informer par écrit le Contractant dans les dix (10) jours ouvrables du constat ou de la réception en indiquant les insatisfactions et les correctifs requis afin d'être conformes.

Le Contractant doit reprendre le livrable et/ou apporter les correctifs demandés dans un délai raisonnable afin de rencontrer la pleine satisfaction de la Ville. De plus, le Contractant doit, à la demande de la Ville, fournir un plan à cet effet dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande, sans frais additionnel pour la Ville.

Si après analyse par la Ville de cet avis un différend subsiste, les parties devront tenter de régler de bonne foi le différend dans un délai de trente (30) jours suivant la réponse écrite. Si le litige n'est pas résolu dans la limite de ces trente (30) jours, il sera transmis à un cadre supérieur de chaque partie, qui tentera de régler le différend.

Toute procédure ne peut avoir pour effet de justifier une interruption ou un ralentissement de l'exécution de la prestation de services.

Le Contractant s'engage lors d'une inspection, d'un audit ou d'une vérification, à communiquer tous les renseignements pertinents et à coopérer avec la Ville.

Dans l'éventualité où des anomalies sont constatées lors de vérifications de registre ou d'audit, le Contractant s'engage à poser les gestes et actions nécessaires à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre d'un plan de redressement et apporter les correctifs requis aux fins de corriger les lacunes identifiées à la satisfaction de la Ville dès que la demande écrite est effectuée par le Directeur ».

Un débat s'engage sur l'amendement du leader de la majorité, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais

À 15 h 47, le leader de la majorité reporte l'étude du point 80.01 (20.04) à une phase ultérieure, afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance du document de l'amendement.

À 16 h, le conseil reprend l'étude du point 80.01 (20.04).

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'amendement du leader de la majorité, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais, recevable et adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (20.04), tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 80.01 (20.04), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1217684001
80.01 (20.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0147

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée dans les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2018-03 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 463 860 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-03;
- 3- d'autoriser une dépense de 369 579 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0148**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée dans la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2018-04 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, au seul soumissionnaire, Eurovia Québec Grands Projets inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 760 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-04;
- 3- d'autoriser une dépense de 395 364 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207474017
80.01 (20.17)

CM21 0149**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 688 805,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20073-185339-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438045
80.01 (20.18)

CM21 0150

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 552 752,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics IMM15682;
- 3 - d'autoriser une dépense de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 14, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

1219057002
80.01 (20.19)

CM21 0151

Approuver un projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser un soutien financier additionnel de 937 071 \$ à L'Anonyme U.I.M., majorant ainsi le montant total du soutien financier de 2 373 158 \$ à 3 310 229 \$ / Approuver un projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville, avec le nouveau montant du soutien financier / Approuver un projet de mainlevée

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un soutien financier additionnel de 937 071 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 3- d'autoriser l'affectation de 937 071 \$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles mesures de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant;
- 4- d'approuver un projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville, avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de soutien financier;
- 5- d'approuver un projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial;
- 6- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198441001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) et 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0152

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc., Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP. inc. pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 11 762 241,44 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-18321 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente-six mois à compter de la date de la décision, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en génie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18321;

| <u>Firme</u> | <u>Contrat maximal, taxes incluses</u> | <u>Déboursés maximum, taxes incluses</u> |
|--|--|--|
| 1- FNX-INNOV inc. | 5 464 589,29 \$ | 114 975 \$ |
| 2- Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. | 3 628 553,51 \$ | 91 980 \$ |
| 3- Les Services Exp inc. | 2 393 158,64 \$ | 68 985 \$ |
| TOTAL | 11 486 301,44 \$ | 275 940 \$ |

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217231007
80.01 (20.21)

CM21 0153

Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau / Autoriser une dépense de 2 508 232,51 \$, taxes incluses, représentant la part payable de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 508 232,51 \$, taxes incluses, représentant la part payable de la Ville;

- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195843004
80.01 (20.22)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0154

Autoriser une dépense de 6 782 425,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 782 425,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG 18 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216859001
80.01 (30.01)

CM21 0155

Approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du Développement Économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1208927001
80.01 (30.02)

CM21 0156

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2021 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380);
- Étude de la motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson (CM20 1196).

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Le télétravail et ses effets sur l'économie de la métropole;
- Séance d'information publique sur le suivi de la consultation sur la problématique des locaux commerciaux vacants.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident-es permanent-es à la demande du comité exécutif (CE19 1449);
- Réflexion sur la reddition de compte en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et examen des pratiques en vigueur dans d'autres villes;
- Réflexion sur l'accompagnement de la diversité religieuse montréalaise;
- Évaluation de la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal à la demande du conseil municipal (CM16 0174).

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017).

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2022;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;
- Étude publique des Budgets de fonctionnement 2022 et Programme décennal d'immobilisations 2022-2031;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634).

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement.

Commission de la sécurité publique (CSP)

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947);
- Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) par le SPVM (CM20 0679);
- Consultation publique concernant la *Politique sur les interpellations policières du SPVM*;
- Étude publique - Bilan annuel des actions prises (SPVM et principaux partenaires) pour lutter contre le profilage racial et social;
- Révision de la réglementation de la Ville (SPVM et principaux partenaires) - lutte au profilage racial et social;
- Schéma de couverture du SPVM (CM20 1385);
- *En continu* : Suivi sur la gestion de la pandémie de la Covid-19.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Étude portant sur l'ajout de caméras aux signaux d'arrêt escamotable des autobus scolaires et étude de la possibilité d'équiper de caméras les autobus de la STM qui utilisent des voies réservées, à la demande du conseil municipal (CM20 0430 et CM20 0317).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0157

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) ».

Adopté à l'unanimité.

1213843003
80.01 (42.01)

CM21 0158

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) »;
- 2- de prendre acte que le report des échéance des taxes foncières prévues par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021), aura également pour effet de reporter les dates d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021) prévue par la résolution CM20 1346.

Adopté à l'unanimité.

1213843002
80.01 (42.02)

CM21 0159

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 mars 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelahq Sari

que le conseil se transforme en comité plénier, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la motion du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller Sari, à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui avise le conseil que l'Administration ne votera pas en faveur de cette motion. De plus, M. Limoges soulève une question de règlement et demande à la présidente de vérifier si le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) permet d'inviter une personne ne relevant pas de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil confirme qu'en vertu de l'article 115 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil peut inviter un employé de la Ville ou toute autre personne à participer aux travaux du comité plénier afin de répondre aux questions posées par un membre du conseil. Toutefois, ces personnes ne sont aucunement obligées d'accepter l'invitation.

Le débat se poursuit sur la motion du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller Sari à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

La présidente du conseil demande au leader de la majorité de retirer le mot « câline » utilisé lors de son intervention. Le leader de la majorité acquiesce et le retire.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelahq Sari

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Fumagalli, Rotrand, Arseneault et Gosselin (23)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault et Montgomery (39)

Ouverture virtuelle des portes : La conseillère Cathy Wong déclare que si elle avait été présente lors de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat :
En faveur :23
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle et du conseiller Sari à l'effet de transformer le conseil en comité plénier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.03) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1212675004
80.01 (42.03)

À 16 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 80.01 (51.02) et reporte à plus tard l'étude du point 80.01 (51.01).

CM21 0160**Nomination d'un représentant de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer au conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal madame Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de madame Cathy Wong, conseillère de la Ville à l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

1210191001
80.01 (51.02)

Article 80.01 (65.01)

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet pour le raccordement du boulevard Cavendish et les études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1^{er} mai 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter l'article 80.01 (65.01) à l'assemblée du conseil municipal du mois de mars, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

CM21 0161

Motion de la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue concernant l'interdiction de la chasse sportive sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Attendu que les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, sont des espaces verts prisés par les citoyens montréalais;

Attendu que les parcs-natures sont des endroits de détente et d'appréciation de la nature pour l'ensemble des citoyens de l'île;

Attendu que depuis plusieurs années, les activités de chasse dans les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, suscitent de grandes préoccupations pour la sécurité des visiteurs;

Attendu que les activités de chasse dans les parcs-natures sont une source d'inquiétude également des citoyens qui demeurent à proximité de ceux-ci;

Attendu que cette situation est similaire sur l'ensemble du territoire montréalais;

Attendu que les activités de chasse sont incompatibles avec la réalité d'un territoire urbain et semi-urbain comme celui de l'agglomération de Montréal;

Attendu que les parcs-natures doivent être réservés exclusivement à des activités de détente et de récréation;

Attendu que le plan Zone 8 Nord - Découpages territoriaux, disponible sur le site internet du ministère de la Faune, et des parcs permet la chasse;

Attendu que le plan Zone 8 Nord édicte les conditions de chasse sur ce territoire;

Attendu que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne peut intervenir sur le territoire de l'île de Montréal puisque la chasse se fait selon les règles prévues par le gouvernement du Québec;

Attendu que la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue et de Kirkland ont demandé le soutien et l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), mais que celui-ci n'est pas habilité à intervenir;

Attendu que le SPVM indique ne pas avoir les ressources et les effectifs pour repérer les chasseurs et enquêter sur ceux-ci;

Attendu que les municipalités n'ont pas le pouvoir de réglementer la chasse sur leur territoire, car il revient au gouvernement du Québec de légiférer;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- que l'agglomération de Montréal condamne formellement la chasse sportive sur tout son territoire;
- 2- que l'agglomération de Montréal affirme que les citoyens de l'agglomération ont le droit d'accéder et de profiter des parcs-natures en toute sécurité;
- 3- que l'agglomération juge qu'il y a urgence d'agir avant la reprise des activités de la chasse au printemps;
- 4- que l'agglomération de Montréal demande au gouvernement du Québec d'exclure la chasse sur l'ensemble de l'île de Montréal;
- 5- que le ministère de la Faune et des Parcs procède à une mise à jour de la carte de la Zone 8 Nord en interdisant totalement la chasse sur l'île de Montréal du territoire de l'agglomération;
- 6- que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit désigné par le gouvernement du Québec comme étant responsable de superviser les opérations de chasse sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 7- que l'agglomération invite le responsable du dossier au comité exécutif, Robert Beaudry, accompagné de représentants des villes liées, à rencontrer le ministre responsable des Faunes et des parcs, Pierre Dufour, afin que ce dernier intervienne selon les objectifs de cette résolution;

Il est demandé de transmettre cette résolution aux personnes suivantes :

- Aux députés de l'Assemblée nationale qui représentent des circonscriptions de l'île de Montréal;
- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole;
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Dominique Anglade, Cheffe de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale;
- Madame Manon Massé, Cheffe parlementaire de Québec solidaire à l'Assemblée nationale;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du Parti québécois.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants au point 80.01 (65.02) sous étude :

- « - de retirer au 1^{er} « Attendu » les mots « ... les citoyens montréalais » et les remplacer par « ... la population montréalaise »;
- d'ajouter à la fin du 2^e « Attendu » les mots suivants « ... qui doivent pouvoir en profiter en sécurité et en quiétude d'esprit »;
- de retirer les 5^e et 12^e « Attendu »;
- de modifier le texte du 1^{er} « Résolu » afin qu'il se lise comme suit : « que l'agglomération de Montréal condamne formellement le fait que la chasse sportive soit permise sur tout son territoire ».

La présidente du conseil juge les amendements recevables et les déclare adoptés à l'unanimité.

Un débat s'engage sur le point 80.01 (65.02) tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Beaudry afin qu'il utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui propose de remplacer aux 4^e et 5^e « Résolu », la référence à « l'île de Montréal » par une référence à « l'agglomération de Montréal ». La proposition est agréée.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 80.01 (65.02), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (65.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0162

Accorder un contrat à Couverture-Montréal Nord Itée pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la Pépinière municipale, situé au 801, Rang du Bas de l'Assomption, dans la Ville de L'Assomption - Dépense totale de 1 653 901,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15667 (6 soum.)

La conseillère Chantal Rossi déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0172;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la toiture à la Pépinière municipale de l'Assomption situé au 801, rang du Bas de l'Assomption, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 148 542,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15667;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 708,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 275 650,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208386002

CM21 0163

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Jump & Love Design inc. (ci-après nommée : Jump & Love) pour définir et développer le positionnement et les stratégies de communication 360 afin de soutenir la relance de la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre du grand projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 101 522,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0175;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Jump & Love Design inc., pour définir et développer le positionnement et les stratégies de communication 360 pour soutenir la relance de la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre du grand projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 101 523 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

20.02 1208439001

CM21 0164

Approuver un projet de convention de services professionnels entre PME MTL Centre-Ouest et la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 298 935 \$, taxes incluses, d'une durée de 12 mois, afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0176;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre PME MTL Centre-Ouest et la Ville de Montréal afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une durée de 12 mois, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208104004

CM21 0165

Autoriser une dépense additionnelle de 42 502,57 \$, taxes incluses, pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau (structure 81-1204), dans le cadre de l'entente de collaboration 201203 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) (CM16 1427) - Montant total des travaux de 3 491 752,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0178;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 42 502,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation du pont de la rue Champs d'Eau (structure no 81-1204) à la limite des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard, dans le cadre de l'entente numéro 201203 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) (CM16 1427), majorant ainsi le montant total des travaux de 3 449 250 \$ à 3 491 752,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1217231011

CM21 0166

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à autoriser le Partenariat du Quartier des spectacles à utiliser une somme de 200 000 \$ prévue à la convention de contribution pour la réalisation de sa mission et des activités autres que celles spécifiques à l'esplanade Tranquille

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0184;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) à utiliser une somme de 200 000 \$ prévue à la convention de contribution financière (CM18 1507) pour la réalisation de sa mission et des activités autres que celles spécifiques à l'esplanade Tranquille;
- 2- d'approuver à cet effet un projet d'addenda 2 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et le PQDS (CM18 1507).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218781001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.06 à 20.10.

Un débat s'engage.

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Avant de quitter la séance, la présidente du conseil invite les conseillers à une prise de photo de groupe dans le cadre de la Journée du chandail rose contre l'intimidation.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 février 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 février 2021 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente informe les membres du conseil que 84 questions ont été reçues de la part de 42 femmes, 40 hommes et deux personnes qui ne se sont pas identifiées; elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 40 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Charles Létrouneau | M. Éric Alan Caldwell | <p>Bonjour,</p> <p>Une femme a récemment été heurté mortellement par un camion qui reculait dans une ruelle dans Parc-Extension. Cette situation pourrait survenir partout sur l'île : des camions utilisent souvent des ruelles pour faire des livraisons. Pourtant, les ruelles sont des milieux de vie que les Montréalais souhaitent s'approprier.</p> <p>Par exemple, dans Villeray des camions de livraisons obstruent quotidiennement une ruelle où passent de nombreux enfants pour aller à l'école (coin St-Denis et Gounod, derrière une épicerie). L'hiver, avec la neige qui s'accumule dans la ruelle, l'espace pour transiter est pratiquement inexistant, compromettant la sécurité des résidents. Il existe pourtant des espaces de stationnement réservés à la livraisons juste à côté, sur Gounod.</p> <p>Pour protéger les piétons, serait-il possible d'interdire aux camions de livraison de se garer dans les ruelles lorsque des espaces de livraison sont prévus à cet effet?</p> |
| Ted Rutland | Ensemble Montréal (M. Lionel Perez) | <p>Your party has submitted a motion calling for the introduction of police body cameras. The research on body cameras overwhelmingly demonstrates that their use has no significant effect on police racial profiling or use of force. Meanwhile, their use requires a significant increase in police budgets and personnel. At a time when the majority of Canadians support defunding the police and reinvesting public moneys in communities, why are you promoting a technology that would have no significant effect, other than to increase the SPVM budget and personnel size?</p> |
| Philippe Gravel | M. Philippe Tomlinson | <p>Il y a quelques temps, le propriétaire du 34 Maplewood se voyait accorder un passe-droit par les élus de Projet Montréal, en voyant son empiètement du domaine public régularisé par une résolution du conseil et ce à l'aube d'avoir à se présenter devant la cour à ce sujet. Ceci n'est pas anodin car l'arrondissement a fait les frais de la foudre de l'ombudsman dans ce dossier alors qu'il a été démontré que de nombreuses irrégularités avaient été commises et que l'une de 8 recommandations visait justement le retrait de ces murets ainsi légalisés. Par ailleurs, on apprenait que le propriétaire du 34 Maplewood est également propriétaire du local loué par Projet Montréal Outremont lors de la dernière élection. Pourtant ce fait n'a pas été signalé à la population et les élus Projet Montréal ne se sont pas récusé lors du vote. M. Tomlinson pourquoi n'avez-vous pas déclaré votre intérêt dans ce dossier lors du vote, vous qui vous targuez d'une administration municipale des plus transparente?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| Sue Stacho | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | I would like to take this opportunity to thank Mayor Beis and the Pierrefonds-Roxboro council for their decision to reject a zoning change in the wooded area on Anselme-Lavigne Avenue in Pierrefonds-Roxboro (aka Boisé Bourque). This wooded area has more than 40 mature Black Maple trees as well as wildflowers listed as vulnerable in Quebec. It is also very important to the many local residents who visit it often, and provides educational opportunities for the students and staff of the Pierrefonds Community High School. My question is this: Mayor Plante, would you and your administration help the citizens and the borough council of Pierrefonds-Roxboro acquire this property in any way available to you, so that this forest can be protected from development forever. |
| Olivier Lacelle | Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong) | Madame la mairesse, vous avez récemment fait adopter une déclaration sur l'importance de la langue française à Montréal. Cependant, vous êtes restée vague sur votre volonté de créer un conseil de la langue française. Cet outil serait pourtant structurant et peu coûteux pour la ville. Alors que le français recule rapidement au sein de la métropole, il est impératif d'appliquer sans plus attendre des mesures concrètes au sein de tous les paliers de gouvernement. Il n'est pas question d'ici d'une police de la langue comme vous avez déjà affirmé, mais plutôt d'une instance sérieuse qui pourra publier des recommandations importantes chaque année, au même titre que le conseil des Montréalaises, le conseil jeunesse et le conseil interculturel. On ne peut plus se contenter de vœux pieux et je crois que nous avons droit à une réponse claire et transparente, sans tergiversations ni excuses. Par conséquent, allez-vous OUI ou NON créer un conseil de la langue française à Montréal ? |
| Patricia Reid | M. Peter McQueen | What is being done about off leash dogs in the NDG borough? |
| Charles Mallory | Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. François William Croteau) | Montréal a gagné un prix de 50 millions \$ d'Innovation Canada, ayant identifié les projets concernant la mobilité et aussi l'accès à l'alimentation comme questions prioritaires. Étant donné que ces mêmes thèmes se retrouvent parmi les priorités du Plan Climat de la Ville (dévoilé officiellement au conseil municipal le 14 décembre), y a-t-il un rapport d'étape de ce projet, identifiant les liens avec le Plan Climat ? (sous-question) Y aura t-il des audiences publiques sur le Plan Climat, par quelle instance, et quand vont-elles avoir lieu? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| Olivier Caron | M. Pierre Lessard-Blais | Suite à votre modification de l'article 41 du règlement de zonage dans lequel vous abaissez le taux d'implantation pour les terrains de coin, je vous partage mes inquiétudes. Cette décision entraîne une diminution de la densité de logements potentiels dans le quartier et une telle décision ne peut qu'encourager l'exode de Montréal et l'étalement urbain. L'ajout de verdissement prévu à la modification réglementaire au détriment du développement immobilier des bâtiments déjà existants fait en sorte, dans mon cas, que je doive conserver un vieux garage décrépi plutôt que de penser un agrandissement de mon immeuble. De fait, vos modifications freinent mon désir de participer à l'embellissement du quartier et à son développement. En quoi votre modification encourage les gens à investir dans des constructions en ville? N'y voyez-vous pas une contradiction entre vos actions et la volonté de votre administration de mettre la table pour des logements pour les familles de Montréal à Montréal? |
| Micheline Maranda | Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier) | Avenue Marie-Stéphane : une collègue de Marie-Mai ou le prénom de la fille de M Tomlinson? Non c'est plutôt pour honorer Sœur Marie-Stéphane. Pourquoi avoir tronqué son nom? A ce compte-là on aura bientôt la rue André pour honorer le Frère André et un jour la rue Angèle pour Sœur Angèle! Je ne suis pas particulièrement religieuse, mais je sais reconnaître l'impact des communautés religieuses dans la construction du Québec d'aujourd'hui. Je vous félicite de vouloir honorer cette grande dame, cependant je considère que tronquer ainsi le nom qu'elle a choisi en rentrant dans les ordres est un affront. Je suis persuadée qu'à son époque, personne n'aurait osé l'interpeller publiquement comme Marie-Stéphane. En escamotant le mot Sœur, on vient aussi de manquer l'occasion d'honorer indirectement une congrégation qui a tant fait à Outremont. Décevant venant d'une administration qui est plutôt prompte à reconnaître le fait religieux dans d'autres circonstances. Pourquoi? |
| Barbara Sidorowicz | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)) | What has happened to the presence of the dog patrols in our boroughs? There has been an alarming increase in complaints about off leash dogs in our borough, and it seems that the only deterrent is to have the dog patrol hand out fines. A young child was attacked by an off leash dog in front of one our parks a short time ago- and since then there has been another one (luckily resulting in no serious injuries). What has happened to the initiative of the dog patrols being in parks regularly fining offenders? We need them back ASAP- as it seems people just don't care any more. Please commit to having borough parks and streets patrolled once again. |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| Annik Boivin | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | <p>Pourquoi la tente au Cabot square n'est pas ouverte 24 h jusqu'au début de la prochaine saison et que le froid aura quité?</p> <p>Les sans- habrits vont où avant 8pm et vont où après 5 am. Pour se réchauffer ils vont dans les métros et les policiers leurs demandent de quitter... ceci est un cercle vicieux et l'aide est pas à son maximum.</p> <p>L'idée de mette une patinoire aussi est ce que c'était pour les chassés...? Ils ont toujours été là et ils vont allé ou vous pensez ? Voici la question.</p> <p>merci de votre réponse éclairé.</p> |
| Lucnerson Pierre | Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) | <p>Bonjour, Je suis Lucnerson Pierre, un jeune résident à Pierrefonds-Roxboro. Responsable d'une association de jeunesse de mon secteur. Samedi 20 février 2021, nous étions nombreux à discuter sur la motion et l'on se demande si le Gospel était une religion ou style de musique. Nous aimerions vous poser cette même question. Étant que jeunes noirs nous sommes tellement déjà discriminés à cause de plusieurs raisons dans la société, sois à cause de notre couleur ou notre orientation sexuelle, nous espérons que notre style de musique ne va pas nous exclure dans une ville dite inclusive et ouverte. Mme Plante, dans le cadre du Mois de l'Histoire des Noirs, pouvons-nous compter sur votre appui pour cette motion? Si oui, nous sommes de milliers qui n'attendent que cette bonne nouvelle pour remercier votre administration. Dans le cas, contraire, le message sera très claire pour notre communauté. Bon conseil!</p> |
| Miriam van Nooten | M. Marvin Rotrand | <p>My daughter and I lived in an apartment for over ten years. I was paying reasonable rent and had no intention of moving as both my work and my daughter's school were in the vicinity. The building manager informed me that my apartment would be enlarged and that we would be required to move out. In order to stay within reasonable distance of work/school, I am now struggling with a rent that is double of that which I was paying. Mr.</p> <p>Rotrand are you able to do anything regarding article 1959?</p> |
| Yvonne Sam | M. Alex Norris | <p>Residents in St Raymond have been waiting for action on dangerous intersections since 2015. We have submitted a map that clearly depicts the sites. We have walked with city officials from the borough and city centre. We have done our part. When would it be possible for Mr Eric Caldwell to follow up on his visit from last fall ? I would appreciate a response in writing to my question. Thank you</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|--|
| Jill Prescesky | M. Éric Alan Caldwell | <p>Tel qu'annoncé le 15 décembre 2020, on prévoit à ce que le REM de l'Est inclu une station à la frontière nord-ouest de Rivière-des-Prairies (RDP), soit à l'extrémité est de Montréal Nord, et quatre stations à Pointe-aux-Trembles (PAT). Bien que RDP fait partie de l'arrondissement de RDP-PAT, la proposition ne répond pas aux besoins de la majorité des citoyens et commerces qui se situent à l'Est de l'autoroute 25. Pourquoi est-ce que RDP, un secteur complètement enclavé et physiquement séparé de PAT et en manque d'un système de transport en commun digne de ses 50 000+ résidents et commerces, ne semble pas avoir été inclus dans le projet?</p> <p>Avons-nous votre appui afin de faire prolonger le projet vers l'intérieur du secteur pour inciter les résidents à utiliser le système de transport en commun au lieu des voitures privées, une réduction significative de l'effet des gaz à effet de serre, à aider les étudiants à fréquenter des écoles éloignées, et à aider l'économie?</p> |
| France Poulin | Mme Valérie Plante (M. François Limoges) | <p>Cette semaine on apprenait qu'un autre Maire de Projet Montréal était dans l'embarras. En effet, M. Marinacci est convoqué devant la CMQ. Il y a un mois on apprenait que M. Tomlinson et ses conseillères Projet Montréal allaient devoir se défendre devant le Tribunal des droits de la personne pour une affaire de profilage politique. Alors que vous avez été beaucoup plus prompte à commenter ou sanctionner dans les cas de d'autres manquements à l'éthique, notamment pour certaines Maires ex-Projet Montréal, ces Maires n'ont fait l'objet d'aucunes sanctions et continuent de siéger dans votre caucus. Doit-on en conclure que Projet Montréal a une vision élastique de l'éthique en matière municipale et pouvez-vous nous indiquer plus précisément quels sont les manquements à l'éthique que vous considérez acceptable en tant que cheffe de Projet Montréal?</p> |
| Marc Poulin | Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson) | <p>Mme Plante, aujourd'hui nous célébrons un triste anniversaire. En effet, cela fait maintenant un an que les dernières audiences de la consultation publique sur la circulation et le stationnement à Outremont se sont conclues et à ce jour les citoyens d'Outremont sont toujours en attente des actions de la Mairie. Pourtant lors de votre élection vous vous étiez engagée à respecter promptement les conclusions des rapports de consultation publique. M. Tomlinson avait pourtant promis, à plusieurs reprises, des résultats concrets pour décembre. Au dernier conseil, M. Tomlinson nous disait y travailler, tout en affirmant de façon inexacte, probablement pour cacher son embarras, que son comité s'était réuni en public sur la question. Pourtant toujours rien. Mme Plante, considérez-vous que M. Tomlinson rempli adéquatement les engagements qui ont été pris par vous et votre parti au sujet des consultations publiques?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|--|
| Monique Benzekri | M. Robert Beaudry | <p>J'habite mon logement depuis plus de 28 ans. C'est un immeuble de 182 logements. Je suis à la retraite. Le locateur m'a envoyé une lettre pour dire qu'il voulait m'évincer pour agrandir ou subdiviser le logement avec l'article 1959. Pourquoi il n'y a pas de loi pour nous protéger? C'est la loi de la force? C'est parce que les propriétaires ont de l'argent qu'on les permet de nous mettre à la rue? On nous met en péril. Je me sens plus chez moi.</p> <p>J'ai honte. J'ai honte parce que c'est honteux de permettre aux propriétaires de nous évincer quand nous n'avons rien fait de mal. Jusqu'à ou ça va aller?</p> |
| Olivier Berger | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | <p>Les 3 Décembre 2018 et 9 Mars 2020 l'arrondissement Rosemont a adopté 2 résolutions. Elle a offert à la ville de Montréal, de prendre en charge l'aménagement et la réalisation des travaux associés au REV Bellechasse.</p> <p>Sans attendre la décision de la ville centre, M. Croteau a décidé d'aller de l'avant. L'arrondissement a dépensé temps, ressources, argent et même octroyé des contrats à une firme externe. L'implantation fût complétée fin Juillet 2020. Le 19 août 2020, mise devant le fait accompli, la ville n'avait alors pas d'autre choix que d'accepter l'offre de service. La ville centre a dû forcer la main de ses élus mentionnant dans son sommaire décisionnel (No 1201097015) qu'un rejet de l'offre placerait l'arrondissement «dans une situation d'illégalité». Madame la mairesse peut-elle prendre l'engagement d'imposer à ses arrondissements de suivre les règles et de ne plus tolérer qu'ils réalisent des projets nécessitant une délégation de mandat sans vote préalable du conseil exécutif?</p> |
| Marie-Pier Côté | M. Dimitrios (Jim) Beis | <p>J'ai été heureuse de voir que vous avez écouté la mobilisation citoyenne qui s'est levée pour protéger le boisé sur le boulevard Anselme-Lavigne. J'ai lu que vous avez demandé à la ville d'acheter ce terrain, mais il me semble que sa vocation est bien plus de devenir un parc local qu'un grand parc.</p> <p>Pouvez-vous vous engager à faire les démarches pour transformer ce boisé en parc local pour le protéger de futurs développements?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|--|
| Margaret van Nooten | Marvin Rotrand | Le Projet Genèse est un organisme anti-pauvreté situé à Côte-des-Neiges, où près de trois-quarts des résidents et résidentes sont locataires. Nous avons rencontré des dizaines de locataires des foyers bouleversés et des voisinages éclatés par l'exploitation de l'article 1959 du Code Civil du Québec. Cet article de la loi permet au locateur d'évincer un locataire pour subdiviser le logement, l'agrandir substantiellement ou en changer l'affectation. Nous avons vu comment l'éviction sans faute viole le principe de maintien dans les lieux -principe de base qui protège la stabilité résidentielle des montréalaises et montréalais qui ne sont pas propriétaires de leur logement. Est-ce que l'article 1959 a sa place dans un Québec soucieux d'assurer un minimum de protection des besoins essentiels des citoyens et citoyennes? Est-ce que la Ville est prête à s'engager pour protéger les logements des personnes les plus vulnérables, en demandant l'abrogation de l'article 1959? |
| Laurent Dorais | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Le gouvernement du Québec a déclaré la fermeture de tous les commerces non -essentiels de la province, il y a déjà plusieurs semaines. Dans les rares commerces demeurant ouverts, il est obligatoire de maintenir une distance de deux mètres minimum, pour éviter la contagion. À Montréal, le SPVM doit faire respecter ces règlements et fermer tout établissement ne s'y conformant pas. Dans ce contexte, comment se fait-il que, partout à travers la Ville, des salons de massage érotiques soient encore ouverts ? Il est douteux que ces salons soient des services essentiels et il serait surprenant que la distanciation sociale y soit respectée. Cependant lorsque le SPVM y intervient, comme cela a été plusieurs fois le cas dans mon arrondissement, les salons reprennent leurs activités à peine quelques minutes après le départ des agents. La Ville a-t-elle l'intention de fermer ces commerces qui opèrent illégalement et sont catastrophiques sur le plan sanitaire ? |
| Jean-Francois Gravel | Mme Sue Montgomery | What is being done about the apparent increase in off-leash dogs in NDG? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|--|
| Sherline Boyer | Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) | <p>Bonjour, je m'appelle Sherline Boyer j'habite à Montréal-Nord.</p> <p>Ce samedi on était près d'une centaine de jeunes leaders et de sommités de la musique gospel à Montréal.</p> <p>Nous nous étions rassemblés autour de la motion qui sera présentée par M. Corvil: Montréal une ville de gospel.</p> <p>Ainsi je m'interroge sur la position de l'administration Plante sur la motion?</p> <p>Je tiens à vous rappeler que le gospel a toute une histoire derrière, c'est une musique qui apaisait les esclaves dans les champs qui les donnaient du courage pour le jour suivant.</p> <p>Je crois dans le cadre du mois de l'histoire des noirs votre administration ne pourra faire un plus beau geste en votant oui à cette motion :</p> <p>Montréal une ville de musique gospel.</p> <p>Encore une fois je vous le demande directement en tant que jeune leader montréalaise. Votre administration est-il prêt à appuyer cette Motion?</p> <p>Merci.</p> |
| Elisabeth Faure | M. Alex Norris (Mme Caroline Bourgeois) | <p>Dear Councillor Norris,</p> <p>Our police force has been found to routinely target Black and Indigenous people when it comes to random spot checks.</p> <p>74 per cent of the people arrested by the SPVM's new 'anti-gun' squad are Black.</p> <p>In my own borough of CDN-NDG, a Black man in crisis was recently tragically killed by police officers and no details of this are currently available to the public.</p> <p>A completely innocent Black man was just violently arrested on false charges of assaulting a police officer in the last two weeks.</p> <p>What are you currently doing to enforce racial awareness within our police force?</p> |
| Neal Mukherjee | Mme Caroline Bourgeois | <p>At the last Council meeting, the majority of the elected officials voted against ISO 37001, the anti-corruption standard. My questions is directed to those who voted against ISO 37001.</p> <p>In an election year, the current administration is incapable of providing basic financial information to the City auditor, preventing her from fulfilling her mandate. Recent SPVM news involving a potentially illegal search of a lawyer's cell phone coupled with the botched and wrongful arrest of a citizen doesn't add to our confidence in that particular institution.</p> <p>Accountability is an important part of good governance. If not through ISO37001, what have you done in the last 3 years to ensure the SPVM is more accountable to the population it's supposed to serve?</p> |

20 h 02,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Sylvie Larocque | M. Pierre Lessard-Blais | A quand le Iga au faubourg contre cœur ? |
| Lucien Pigeon | Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | <p>À moins de faire une transformation urgente et radicale du système capitaliste malade par ses inégalités et sa destruction de la nature, les pandémies comme la COVID-19 vont se multiplier faisant plus de morts.</p> <p>Les inégalités du système capitaliste actuel a grandement contribué à l'assaut du Capitole des États-Unis, un pays paisible j'jusqu'à l'arrivé du démagogue Trump au pouvoir. La colère d'une population face aux inégalités se termine souvent par l'élection d'un opportuniste au pouvoir.</p> <p>N'est-il pas temps de solutionner les inégalités ainsi que le dérèglement climatique par une transformation radicale du système capitaliste malade.</p> |
| Adam Wertheimer | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | <p>Avec le gros projet Turcot qui mène a sa fin, et après des milliards de dollars investis, les citoyens de NDG attendent encore un développement praticable de la falaise Saint-Jacques. Ceci est une opportunité pour créer non seulement un espace vert directement accessible dans notre arrondissement, mais aussi de faciliter les déplacements piétonniers et cyclables par un lien qui nous rejoindra avec le Canal Lachine et le Sud- Ouest.</p> <p>On est chanceux d'avoir un conseil municipal qui reconnaît l'importance d'investir dans les transports actifs et publics, mais on voit beaucoup plus de progrès dans les autres arrondissements (comme le REV Saint-Denis+Bellechasse et le VAS Christophe-Colomb) qu'ici à NDG.</p> <p>J'aimerais savoir le status sur le dossier de la falaise (en particulier le dalle- parc) et si le conseil municipal ait des autres plans pour notre arrondissement.</p> |
| Rob Gordon | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | J'habite au centre-ville, près du fleuve. Les toits grattent le ciel, les eaux des torrents sont violence et les neiges sont éternelles, surtout sur le trottoir. À défaut d'avoir des cocotiers des plages et des palmiers sous le vent, pouvons-nous avoir un meilleur déneigement? Qu'est-ce qui est fait dans ce dossier? |
| Nickolas Gagnon | Mme Valérie Plante (M. Luis Miranda) | Depuis l'ère Coderre, et peut être avant, l'arrondissement MHM et Anjou ne s'entende pas sur la connectivité entre le parc Carlos d'Alcantara et le chemin Jean-Desprez. Cette chicane est au détriment de la mobilité active entre les deux arrondissements pour les citoyens. Est-ce que quelqu'un peut assoir les protagonistes dans la même salle pour qu'ils puissent enfin arriver à une entente !? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|---|--|
| Rose Cormier | M. Craig Sauvé (Mme Nathalie Goulet) | Nous avons tous vu cette semaine, les bancs du métro Bonaventure placarder avec des planches de bois. Ce n'est pas nouveau, la station Bonaventure est un lieu fréquenté par notre population itinérante. Alors qu'il fait -20 dehors, et que les refuges sont pleins à craquer, pourquoi barricader les bancs de la station? La STM donne la distanciation sociale comme raison. Mais maintenant que les personnes qui fréquentent la station dorment par terre, à côté des bancs placardés, la distanciation ne se fait pas plus. Alors, avez-vous l'intention de retirer ces planches de bois? Si non, pourquoi?! |
| Amelia Amelia Facciola | M. Robert Beaudry | We are wondering why the City is not protecting the wetlands of the Montreal Technoparc . The city was brought to court due to its destruction /fractioning of the land destroying its ecosystem . In 2021 what are you going to do once and for all . The large developers do not care about petty penalties they have to pay . The city land needs to be protected . Montreal needs to sound the alarm to both governments . We count on Projet Montreal its last chance . |
| Ibtissam Saadi | À tous (M. Jean-François Parenteau) | Pouvez vous prolonger la promenade Wellington jusqu'au boulevard DesMarchais. Et aider avec les frais relatifs à la création d'une petite terrasse. Et peut être prolonger le temps de celle ci jusqu'en Août? Dossier # 2121168 |
| David Desjardins | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | Je suis étudiant l'Université de Concordia, et depuis le début de la pandémie, la résidence universitaire de Concordia, Grey Nuns residence, est vide. C'est en ce sens que j'ai lancé une pétition adressée à l'Université de Concordia pour que cette résidence devienne un refuge temporaire pour les personnes en situation d'itinérance. À ce jour , il y a plus de 13 000 signatures. La réponse de l'université a été défavorable parce que la résidence ne serait pas configurée pour accueillir ces personnes. Cette réponse est largement insuffisante et inacceptable. Dans la réponse de l'université, il est d'ailleurs écrit que cette décision a été prise en concertation avec la Ville de Montréal. L'administration va-t-elle agir rapidement pour loger les personnes en situation d'itinérance alors qu'il y a de nombreux bâtiments vacants à Montréal, tels que la résidence universitaire de Concordia? |
| Mathieu Robillard | M. Peter McQueen | Hi, i would like to know how it would be possible to get parking on my front property. For the moment it is not possible to get a permit since my house is in a row and has no access to the side. Would there be a way to limit the size of a driveway to a single car per household or building, some of the residents of the neighbourhood like myself need access to a car rapidly for emergency work. Thank you. |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|--|
| Céline Forget | M. Philippe Tomlinson | Allez-vous piger dans les fonds prévus au PTI de 2022 pour les travaux d'immobilisation de cette année 2021? |
| Alexandrine Joseph | Conseiller municipal (M. Pierre Lessard-Blais) | Est-il possible d'avoir une piscine et barboteuse au parc. Sur le terrain qui devait être une école. Merci |
| Marissa Ramnanan | Mme Cathy Wong | Race-based data collection is essential to assess systemic inequality and discrimination. Race-based data are collected for employment equity purposes, by the City of Montreal, and now by the Longueuil Police to address racial profiling, as ordered by the Human Rights Tribunal last year. Do you and the City of Montreal support race-based collection and reporting on COVID-19 infection, treatment and mortality in our city, and if yes, will the City ask the Quebec Government and the federal government to do so? |
| François Plourde | M. Robert Beaudry | Nous militons depuis des années pour la conservation, la bonification des friches et boisés de l'Est. Mon questionnement est au sujet des parcs Bois- des-Pères, Francesca-Cabrini et Lady-Alys-Robi. Ces trois boisés adjacents sont les vestiges de la même érablière à caryer cordiforme. Ils contiennent une flore qui est rare. Comparable à celle du parc Thomas-Chapais. Nous avons remarqué, au fil des années, que les arrondissements n'ont ni le mandat, ni les ressources pour conserver et bonifier une érablière morcelée. C'est à la Ville centre d'évaluer, de protéger et de bonifier les boisés urbains ayant une valeur patrimoniale ou d'exception. Nous nous demandons s'il ne serait pas plus logique et efficace, pour une saine transition écologique, que ces trois parcs soient gérés par les « grands parcs » de la Ville centre ? Que pensez-vous de relier virtuellement ces boisés, comme alliés aux changements climatiques et de les mettre sous un grand chapeau géré par la Ville centre ? |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

Avant de reprendre l'étude des points 20.06 à 20.10, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry qui soulève une question de privilège en ce qui a trait à l'intervention du conseiller Dimitrios (Jim) Beis. M. Beaudry demande que M. Beis retire l'insinuation du manque de transparence dans le dossier mené par M. Beaudry. M. Beis acquiesce et la retire en soulignant que M. Beaudry a utilisé le mot « ambivalence » dans ses propos à son endroit. M. Beaudry précise le contexte dans lequel il a utilisé « ambivalence » et M. Beis est satisfait de l'explication. La présidente les remercie et clôt le débat.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui soulève une question de privilège. Mme Boivin-Roy fait référence à la dernière réponse de M. Beaudry lorsque ce dernier a déclaré travailler en collaboration avec les élus concernés par les trois parcs en question. Mme Boivin-Roy précise qu'elle n'a pas été impliquée dans ce dossier et que le citoyen ne reçoit pas une information exacte à ce sujet.

La présidente la remercie et clôt le débat en mentionnant que selon son interprétation il ne s'agit pas ici d'une question de privilège.

À 20 h 35, le conseil poursuit ses travaux avec l'étude des points 20.06 à 20.10.

CM21 0167

Approuver le projet d'Addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et ATSA pour la réalisation de son projet « Cuisine ton quartier » (CM19 1201) ajustant les modalités de la convention au contexte engendré par la pandémie en introduisant les clauses COVID-19 et reportant la date de fin de la convention au 30 juin 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et ATSA (CM19 1201) pour la réalisation de son projet « Cuisine ton quartier » modifiant ladite convention en insérant les clauses COVID-19 et en prolongeant la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208119001

CM21 0168

Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 165 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour la prolongation d'activités extérieurs au centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 165 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour la prolongation d'activités extérieures au centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1218733001

CM21 0169

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir la 18^e édition de la Nuit Blanche le 13 mars 2021 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0189;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc, pour soutenir la 18^e édition de la Nuit Blanche 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1218214001

CM21 0170

Accorder un contrat à Fourgons Élite (9081-0060 Québec inc.) pour la fourniture et l'installation de quatre boîtes de fourgon 17 pieds avec aménagement d'aqueduc sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 1 812 705,05 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18375 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Fourgons Élite (9081-0060 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgon 17 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 647 913,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18375;
- 2- d'autoriser une dépense de 164 791,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1205382013

CM21 0171

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013 du gouvernement du Québec, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 202 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 564 200,38 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0214;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 202 bornes de recharge pour véhicules électriques, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 564 200,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1202968031

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0172

Prendre connaissance du rapport de la commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 783 544,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463312;
- 3 - d'autoriser une dépense de 278 354,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 70 589 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207231081

CM21 0173

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Lyft Canada inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires au fonctionnement actuel du système de vélo en libre-service BIXI - Dépense totale de 458 768,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Lyft Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de pièces et composantes électroniques nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service BIXI, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 458 768,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1204368012

CM21 0174

Accorder un contrat à Axia Services, organisme à but non lucratif, afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance du Grand Chalet et au Pavillon du Lac aux castors ainsi qu'au Kiosque K20, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 689 420,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18498 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Axia Services, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, le contrat pour l'entretien ménager et la surveillance du Chalet du Mont-Royal, du Pavillon du Lac-aux-Castors ainsi qu'au kiosque K20 du lac aux Castors, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 420,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18498;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1218752001

CM21 0175

Autoriser une dépense additionnelle de 115 262 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat accordé à Atmosphère inc. (CM18 0652) pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux dans le cadre du projet d'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 033 798,10 \$ à 1 179 060,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Approuver le transfert, vers le budget de contingences, de crédits libérés des incidences, pour un montant total de 30 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0222;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 115 262 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat d'Atmosphère inc. (CM18 0652), pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux dans le cadre du projet d'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine;
- 2- d'approuver un transfert de 30 000 \$, taxes incluses, de crédits libérés des incidences vers les contingences, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 1 033 798,10 \$ à 1 179 060,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1203817001

CM21 0176

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 493 104,32 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base des firmes Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles, secteur de la Place des Arts - phase 4B (CG16 0431, CM17 1235 et CM18 0993) / Autoriser une seconde dépense additionnelle maximale de 246 362,21 \$, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences en lien avec le travail de ces trois firmes / Approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels révisée intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat, excluant les contingences, de 5 122 862,62 \$ à 6 615 966,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0226;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 493 104,32 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base des firmes Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes, et WSP Canada inc. dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles (secteur de la Place des Arts - phase 4B);
- 2- d'autoriser une seconde dépense additionnelle maximale de 246 362,21 \$, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes;

- 3- d'approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels révisée intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat, excluant les contingences, de 5 122 862,62 \$ à 6 615 966,94 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1205340003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 et 20.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0177

Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2021, pour une somme maximale de 940 000 \$, exempte de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0227;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal pour la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2021, pour une somme maximale de 940 000 \$, exempte de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1218696001

CM21 0178

Approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), prêteur principal de UTILE Angus (l'Organisme) / Approuver, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, deux actes de servitudes visant des infrastructures, passages et services communs aux différents immeubles de l'écoquartier Angus, dont la propriété de l'Organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0230;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, prêteur principal de UTILE Angus, le tout conformément au projet joint à l'intervention de la Direction des affaires civiles;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- 3- d'approuver, à titre de créancier hypothécaire de UTILE Angus, les deux actes de servitudes publiés au registre foncier le 29 janvier 2021, sous les numéros 26 028 229 et 26 028 230;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de UTILE Angus, à tout acte d'établissement ou de modification de servitudes ou de consentement à la modification cadastrale sur les lots faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte la convention signée avec UTILE Angus et les droits de la Ville en tant que créancier hypothécaire.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1198441002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.01 à 30.05.

Un débat s'engage.

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 23 février 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 février 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 février 2021 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Puis, la présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à Meriem Boundaoui, une adolescente de 15 ans, tuée tragiquement le 8 février 2021, dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Au nom des membres du conseil, la présidente offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches d'ici et en Algérie. Puis, elle invite les membres du conseil à un moment de recueillement.

Ensuite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Dominic Perri.

M. Perri prend la parole et souligne le travail et le parcours exceptionnels de la scientifique montréalaise Farah Alibay, à la tête de l'astromobile *Perseverance* en mission sur la planète Mars en ce moment. Il la félicite chaleureusement et lit le message qu'il a reçu de la part de cette personne d'exception :

*No matter who you are,
where you come from,
what you look like,
there's a place for you wherever you dream to go.*

*The journey won't be easy,
but if you have a dream
then pick yourself up every time you fail and try again
because in the end,
it just takes a few successes and open doors...
so dare to dream!*

La présidente remercie M. Perri et fait quelques rappels afin de faciliter les échanges durant les travaux du conseil, notamment de s'adresser directement à la présidente lors des interventions, d'attendre la fin d'une intervention avant de soulever une question de privilège, d'utiliser le clavardage en deux seules occasions : lors d'un vote, si un membre du conseil n'a pas été entendu et pour soulever une question de privilège ou de règlement sans toutefois élaborer sur cette question.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les membres du conseil pour leur collaboration.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 11 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|--|
| Robert Costenaro | Conseil d'agglomération (M. Éric Alan Caldwell) | The city's plan calls for a bus lane & bike path to run through a new regional park that will be built on undeveloped land. I'm completely disappointed by the announcement made in July of 2018 by Mr. Coiteux and Mme Plante to only allow a bike path and bus lane in the Pierrefonds-Kirkland-REM corridor. Residents have been waiting for the city to build an urban boulevard, including parking, as this is a necessary link for existing & new residents coming due to residential development in the area. This is a top priority for people who live in this area & wanted to use the urban boul. to get in & out efficiently, connect to the REM, metro & highways. Implementation of a mini shuttle bus service in the interior of the boroughs is necessary to pick up people and bring them to the REM. My question is; How are you going to correct this planning and budgeting mistake ? When there are yet to be shuttle buses implemented on reserved lanes of St. Jean and Sources Boul. during REM construction.. |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|--|
| Sarah Mazhero | Mme Cathy Wong | <p>The City of Montreal has to obey the law and implement employment equity for visible and ethnic minorities. It is committed to fighting systemic racism in employment in the city's public service. Yet the Concordia Student Union's job referral service has never received job ads from the City.</p> <p>Since English-speaking visible and ethnic minorities encounter significant barriers in employment because of race and language, can you release data on the number of members of English-speaking visible and ethnic minorities who are now hired at the City?</p> <p>SUPPLEMENTARY: Can you tell Montrealers what specific measures have been or are being undertaken by the City to increase the hiring of members of these groups in the city administration?</p> |
| Georgia Kokotsis | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudryt) | <p>On est d'accord qu'il faut protéger notre biodiversité, alors, pourquoi est-ce qu'on permet l'utilisation de trappes ouvertes remplies des rodenticides à côté des milieux humides, forêts, et champs, qui sert à empoisonner les petits rodents et leur prédateurs, incluant les rapteurs ? Ceci est bien documenté à TechnoParc à Saint-Laurent.</p> |
| Patrick Dostie | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | <p>La ville a récemment annoncé un investissement important dans le Réseau de surveillance de la qualité de l'air. Existe-t-il un mécanisme formel pour qu'un citoyen partage ces idées sur l'investissement?</p> |
| Samuel Vanzin | M. Alex Norris (Mme Caroline Bourgeois) | <p>Il y a 2 ans, l'administration avait fait savoir qu'elle ne supportait pas l'adoption de caméras portatives par les agents du SPVM. Parmi les raisons évoquées, on retrouvait le coût du projet et l'impact sur le sentiment de sécurité de la population face au SPVM.</p> <p>Si certes, les caméras n'élimineront pas les causes du profilage racial, considérez-vous que les caméras portatives soient un outil indispensable pouvant éviter des pratiques discriminatoires, réduire le profilage racial dont peuvent être victimes les citoyens de Montréal et assurer une plus grande transparence et imputabilité des agents du SPVM ?</p> <p>De plus, considérant la courte durée du projet pilote et le petit nombre de caméras, sur quoi se base-t-on pour affirmer que le port de caméras n'a pas d'incidence sur la confiance des citoyens ? Un projet avec un aussi petit échantillon est-il assez pour informer une telle conclusion ?</p> |
| Walter Chi-yan TOM | M. Lionel Perez | <p>Les données sur la COVID-19 démontrent un taux disproportionné d'infection de COVID-19 au sein des communautés racisées à Montréal, notamment dans les quartiers défavorisés.</p> <p>Puisque vous représentez un district hautement diversifié avec des populations asiatiques, noires et sud-asiatiques importantes, êtes-vous en faveur de la collecte des données sur la COVID-19 qui sont basées sur la race et d'autres indicateurs socio-économiques ?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Frédéric Pelletier | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Bonjour, après 2 ans de l'entrée en vigueur du plan de stationnement, force est de constater qu'il est inéquitable et inapplicable. Inéquitable puisque certains véhicules sont toujours munies de vignettes des ancienne zones (ex. : 6 plutôt que 1) de l'arrondissement sans que des constats d'infraction ne soient émis (même chose pour les entrepreneurs). La plupart de mes concitoyens paient annuellement leur vignette et je trouve déplorable ce système à double vitesse. Inapplicable puisque la vérification par plaque d'immatriculation ne fonctionne pas et que les agents de stationnement devraient être dédiés à 100 % à l'arrondissement à cette fin. Aucune réponse satisfaisante du maire n'a été reçue à ce jour, ce dernier nous renvoyant des réponses laconiques et sans réelles solutions. Qu'est-ce l'administration Plante entend faire pour régler ces problèmes d'iniquité et d'application? Serait-il possible d'enjoindre l'arrondissement à revoir sa politique et de consulter ses citoyens? Merci! |
| Valerie Cusson | M. Robert Beaudry M. Alex Norris | Rappel: il y a un parc à chiens au parc Jeanne Mance qui est en fait un endroit SANS clôture entre le terrain de soccer et l'avenue du Parc. Les proprios de chiens se désolent des heures restreintes du parc à chiens 6:30- 8:30 am et 21:30-24:00 pour offrir du temps sans laisse à leur chiens. Serait-il possible 1) d'augmenter les heures d'usage ? De plus, l'absence de lieu clôturé pour que les chiens et les usagers du parc occasionne plusieurs désagréments: chiens qui s'enfuient vers des poubelles qui débordent, chiens qui s'approchent dangereusement des skieurs de fonds ou de cyclistes qui entrent au parc au chiens, chiens qui traversent l'avenue du parc, etc . 2) est il possible d'utiliser le terrain de baseball en hiver car il y a une clôture ? Ou 3) idéalement , obtenir un lieu clôturé pour répondre aux besoins des chiens, leurs maîtres et les résidants qui en veulent pas croiser les chiens sans laisse. Merci nous sommes en train de nous mobiliser et récolter nos noms et coordonnées! |
| Ray Taylor | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Despite an extensive study in 2019, Montreal has yet to implement a plan to outfit SPVM officers with body cameras, a practice that is widely used in other North American cities. Our police force has faced serious issues under your term as Mayor, including a report indicating systemic racism within the force, the killing of Sheffield Matthews by the police (a Black man in crisis) and the recent violent arrest of a man of colour who was falsely accused of assaulting a police officer. This year, you gave the SPVM a multi- million dollar raise. You say we need the Quebec government to pay for SPVM body cameras, and further study is needed even though an extensive study has already been done. Before her resignation from your executive committee, former public security point person Roseannie Filato said the problem was 'technical'. Can you elaborate on these issues, and more importantly, when will the SPVM be equipped with body cameras? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|--|
| Diane Gervais | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | Durant la premier vague, il y avait 27 SHU, au mois de juillet vous avez deconfiné à 3 SHU, même si la deuxième vague était a nos porte. Des centaines d'eclosion ont ressurgit dans la deuxième vague. Je me demande si le 31 mars vous allez encore faire la même erreur à la veille d'une troisième vague en favoriser l'installation de tentes sur l'île? Quel SHU sera fermé et lesquels resteront ouvert? La population itinérance, en desafiliation sociale, va encore se faire bousculé de leur point de repère. Y aura-t-il un filet de securité de planifié? Quel est le plan, pouvez vous le rendre public et qui en ait le responsable? |
| Matthew Antoniazzi | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Est-ce que la Ville de Montréal compte forcer les exterminateurs à respecter le principe de "Integrated Pest Management" (exigage du force) dans sa nouvelle réglementation pour les pesticides ? Si non, quelles sont les raisons pour ne pas aller de l'avant avec ce principe qui forcerait les exterminateurs à utiliser des pesticides, comme les rodenticides, en tout dernier recours afin de protéger notre environnement? Merci |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 05. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|--|
| M. Lionel Perez | Mme Valérie Plante | Enfouissement du REM au centre-ville de Montréal – Est-ce que les préoccupations de CDPQ Infra sont partagées par l'Administration et quel est le travail des services de la Ville dans ce dossier? / Est-ce qu'il y a de l'information reçue et vérifiée par les ingénieurs de la Ville à ce sujet? |
| Mme Karine Boivin-Roy | Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin) | Industrie touristique montréalaise en temps de pandémie – Quel est le plan d'attractivité proposé par l'Administration pour attirer les touristes québécois à Montréal? / Aimerais obtenir plus de détails à ce sujet |
| M. Abdelhaq Sari | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Aimerais obtenir les données sur l'usage des armes à feu de la part du Service police de la Ville de Montréal / Reformule sa question en citant l'exemple de la plateforme mise en place à ce sujet à Toronto |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| M. Benoit Langevin | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | Souhaite connaître le plan de l'Administration concernant l'itinérance après le 31 mars 2021 / Reformule sa question en insistant sur la crise sanitaire qui a cours en ce moment |

À 10 h 24,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 25.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 25, le conseil reprend ses travaux avec l'étude du point 65.03.

CM21 0179

Motion de l'opposition officielle demandant au Conseil municipal d'inviter le Service des finances de la Ville de Montréal en séance plénière au sujet de l'audit du rapport préélectoral

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations des services publics;

Attendu que la capacité du Conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence qu'un rapport préélectoral audité sur l'état des finances municipales soit produit afin de permettre aux candidats des prochaines élections de connaître la situation réelle des finances de la Ville et de prendre des engagements électoraux que la Ville a les moyens de financer;

Attendu que l'Opposition officielle a déposé une motion en janvier 2018 visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) qui aurait eu pour mission de fournir au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération une analyse annuelle de la situation budgétaire de la Ville, notamment en vue des futures élections municipales;

Attendu que l'administration s'est dite d'accord avec les principes de la motion déposée en janvier 2018, tout en mentionnant que la Vérificatrice générale était la mieux placée pour remplir ce rôle;

Attendu qu'en août 2019, le Conseil municipal, à la suite d'une nouvelle motion de l'Opposition officielle, a mandaté le service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021;

Attendu qu'entre juin 2019 et juin 2020, la Vérificatrice générale s'est exprimée plusieurs fois sur ses inquiétudes quant à l'avancement du dossier notamment lors de la publication de ses rapports annuels et par correspondances au président du comité exécutif;

Attendu que le 16 octobre 2020, le comité d'audit a adopté la résolution CA 2020-001 recommandant que le Conseil municipal retire le mandat du rapport préélectoral à la Vérificatrice générale puisque « le prototype développé par le service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable »;

Attendu qu'au Conseil municipal du 20 octobre 2020, la mairesse et le président du comité exécutif maintenaient que la Ville produirait un rapport électoral, après qu'ils auraient été informés de l'incapacité de la Vérificatrice générale à l'auditer;

Attendu que le Conseil municipal, avec la dissidence de l'Opposition officielle et d'autres conseillers municipaux indépendants, a retiré le mandat de produire un rapport préélectoral à la Vérificatrice générale lors de la séance du 16 novembre 2020;

Attendu que, suite à une motion de l'Opposition officielle, la Vérificatrice générale a participé à une séance plénière au Conseil municipal, le 26 janvier 2021, dans laquelle elle soutenait que le service des finances de la Ville ne lui aurait pas remis tous les documents nécessaires à l'accomplissement de son mandat;

Attendu que l'absence de ces documents est évoquée par la Vérificatrice générale comme étant la principale raison ne lui permettant pas d'auditer un rapport préélectoral;

Attendu que lors de cette même séance plénière, la Vérificatrice générale a prouvé qu'elle a été diligente et s'est dotée de toutes les ressources possibles afin de réussir à produire un rapport préélectoral dans les temps;

Attendu que, lorsque questionnée par le Chef de l'Opposition officielle en séance plénière le 26 janvier 2021 sur les raisons pour lesquelles le service des finances ne lui a pas fourni les documents et l'information nécessaires à la réussite de son mandat, la Vérificatrice générale a répondu qu'elle ne pouvait pas répondre pour le service des finances et a suggéré à M. Perez de poser la question au trésorier de la Ville de Montréal;

Attendu qu'afin de respecter les valeurs d'imputabilité et de transparence, il est impératif que le service des finances puisse répondre aux questions des élus du Conseil municipal et faire la lumière sur les propos de la Vérificatrice générale;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
M. Benoit Dorais
M. François Limoges

Et résolu :

que le Conseil municipal convoque en séance plénière le Service des finances de la Ville de Montréal lors de sa prochaine séance ordinaire afin de présenter aux élus les raisons pour lesquelles ce dernier n'a pas pu fournir les documents et les informations demandés par la Vérificatrice générale et qui ont fait en sorte que cette dernière a dû abandonner le mandat d'auditer un rapport préélectoral produit par le service des finances avant les élections générales municipales de 2021.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants au point 65.03 :

- de remplacer le septième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en août 2019, le Conseil municipal a mandaté le service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021; »

- de supprimer le 10^e « Attendu »;

- de remplacer le 12^e « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que, suite à une motion de l'Opposition officielle, la Vérificatrice générale a participé à une séance plénière au Conseil municipal, le 26 janvier 2021; »
- de remplacer le 13^e « Attendu » par le texte suivant;
« Attendu que l'absence de certains documents est évoquée par la Vérificatrice générale comme étant la principale raison ne lui permettant pas d'auditer un rapport préélectoral, documents qui ne sont présentement inexistantes dans les processus de conception du budget et du PDI; »
- de remplacer le « Résolu » par le texte suivant;
« Que le Conseil municipal convoque immédiatement en séance plénière le Service des finances de la Ville de Montréal afin de présenter aux élus les raisons pour lesquelles ce dernier n'a pas pu fournir les documents et les informations demandés par la Vérificatrice générale et qui ont fait en sorte que le Conseil municipal lui a retiré le mandat d'auditer un rapport préélectoral produit par le service des finances avant les élections générales municipales de 2021. »

À 10 h 28, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes, à la demande du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour étudier la proposition d'amendement du président du comité exécutif.

À 10 h 29, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui se dit en accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil juge l'amendement recevable et il est adopté à l'unanimité.

À 10 h 31

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour une présentation du Service des finances de la Ville de Montréal concernant le rapport préélectoral et que le conseil désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le directeur du Service des finances disposera d'une période de 10 minutes pour sa présentation, son introduction et sa conclusion. Les membres du conseil disposeront d'une période de 35 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 15 minutes
- Ensemble Montréal : 15 minutes
- Autres élu.e.s : 5 minutes

À 10 h 32, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux afin de permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 32, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au directeur du Service des finances et trésorier de la Ville de Montréal, M. Yves Courchesne, ainsi qu'à ses collaborateurs, Mme Francine Laverdière, Mme Catherine Roch-Hansen et M. Gildas Gbaguidi. Elle invite M. Courchesne à débiter sa présentation.

À 11 h 21, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la présidente du comité plénier de présenter le rapport des travaux du comité plénier. À cet effet, Mme Manon Barbe mentionne que le comité plénier a siégé durant 49 minutes, 6 membres ont pris la parole pour un total de 9 questions, les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

Un débat s'engage sur le point 65.03 tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter l'amendement suivant au point 65.03 :

- d'ajouter le « Résolu » suivant :

« que le conseil municipal remercie le Service des finances pour sa participation à la séance plénière. »

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui se dit en accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil juge l'amendement recevable et il est adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur le point 65.03 tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, au conseiller Alan DeSousa et au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et remercie l'Administration d'avoir acquiescé à la tenue de deux comités plénier qui ont permis à la Vérificatrice générale et au Service des finances de faire chacun une présentation aux membres du conseil municipal au sujet du rapport préélectoral.

Le chef de l'opposition officielle poursuit et souligne l'importance pour la Vérificatrice générale de pouvoir disposer d'un certain type d'information financière pour mener à bien son mandat, et non pas d'un cadre financier.

Le conseiller Alan DeSousa prend ensuite la parole et mentionne notamment qu'il est difficile pour le Service des finances de répondre aux demandes de la Vérificatrice générale si le Service ne dispose pas des outils requis. Enfin, M. DeSousa réitère qu'il n'est nullement question ici de remettre en question les compétences techniques et la bonne foi des employés du Service des finances.

Le président du comité exécutif, M Benoit Dorais, prend à son tour la parole et précise les différences entre le fonctionnement du bureau de la Vérificatrice générale et celui du Service des finances.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, les remercie et cède ensuite la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 11 h 56, le conseil reprend l'étude des points 30.01 à 30.05.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 février 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 février 2021 – 13 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Deschamps

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 30.04 AYANT TRAIT À LA MOTION DE RETOUR DU DOSSIER AU COMITÉ EXÉCUTIF

M. Luc Rabouin et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 30.04 SUR LA MOTION PRINCIPALE

M. Luc Rabouin et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 65.01

M. Benoit Dorais et Mme Rosannie Filato.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec l'étude des articles 30.01 à 30.05.

CM21 0180

Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1218839001

CM21 0181

Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest que le Service des infrastructures du réseau routier prenne en charge l'élaboration d'un avant-projet définitif, la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement des abords de l'autoroute 15, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0193;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest les services du Service des infrastructures du réseau routier de prendre en charge l'élaboration d'un avant-projet définitif, la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement des abords de l'autoroute 15, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1205843011

CM21 0182**Reconduire le plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec**

Attendu que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Attendu que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé Un pont vers demain visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

Attendu que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Attendu que l'UMQ en partenariat avec l'Association des centres jeunesse du Québec met en Suivre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Attendu que la Ville de Montréal participe depuis 2014 à ce plan et que le conseil municipal a rendu officielle son adhésion le 19 février 2018 pour une période de trois ans, après quoi une évaluation doit être réalisée afin de statuer sur la reconduction ou non du Plan;

Attendu que le rapport d'évaluation présentée constate l'atteint des objectifs notamment en ce qui concerne le nombre des postes offerts, le taux de persévérance des jeunes en emploi, l'acquisition des compétences visant à accroître leur employabilité et le taux de satisfaction des unités d'affaires participantes;

Attendu que ce programme fait parti du plan d'action montréalais en itinérance comme une action qui tend à faire augmenter les possibilités d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes dans une perspective de prévention.

Attendu que la crise économique et sociale causée par la COVID-19 fragilise davantage les conditions de réussite du parcours de ces jeunes et que cette initiative est en cohérence avec le rôle de la Ville pour venir en aide aux populations vulnérables en contribuant à leur épanouissement et éviter qui tombent dans la précarité;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0195;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- que la Ville signifie à l'Union des municipalités du Québec sa volonté de poursuivre sa participation au plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un minimum de 25 postes étudiants par année dans une diversité de secteurs d'emploi dans le cadre de ce programme, pour une période de cinq ans à compter de 2021.
- 2- que la sélection et l'embauche de ces jeunes soit effectué de manière centralisée par le Service des ressources humaines afin de garantir la simplicité et l'uniformité du processus de dotation.
- 3- qu'au terme de la période de cinq ans, une évaluation soit réalisée afin de déterminer la reconduction du plan et le cas échéant réviser l'objectif de postes offerts.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0183**Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 21 avril 2024, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0235;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 21 avril 2024, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de reporter, en vertu du paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, ce dossier à la prochaine assemblée du conseil.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe M. Miranda qu'en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, seul le leader de la majorité peut présenter cette motion et la considère donc non recevable.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de règlement à l'effet que le paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (Règlement) pourrait, selon lui, donner ouverture à la présentation de cette motion par le conseiller Miranda. La présidente du conseil précise que le paragraphe 2 de l'article 80 est lié à l'article 35 du Règlement. Conséquemment, elle maintient sa décision et mentionne à nouveau que conformément à l'article 35 du Règlement, seul le leader de la majorité peut demander le report d'un dossier à une prochaine assemblée.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele. En un premier temps, M. Miele soulève une question de règlement car il aurait souhaité que la présidente oriente le conseiller Miranda quant à son intention de retourner ou non le dossier au comité exécutif. Puis, il soulève une question de privilège car il se sent lésé à l'intérieur du clavardage, constate des difficultés afin de prendre la parole et questionne le soutien de la présidente à cet égard. La présidente du conseil prend note de ses commentaires. Par ailleurs, elle lui demande de s'excuser car elle considère que M. Miele lui prête des intentions qui sont fausses. M. Miele lui présente des excuses. La présidente le remercie et clôt le débat.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Luis Miranda qui présente une nouvelle motion.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, en vertu du paragraphe 1, de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*.

Un débat s'engage sur la motion de M. Miranda et de Mme Hénault.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui soulève une question de privilège en ce qui a trait à l'intervention de M. Miranda. M. Perez souhaite que M. Miranda corrige le sens de ses propos qui, selon lui, mettait en doute ses aptitudes dans le rôle qu'il occupe en tant que chef de l'opposition officielle. La présidente le remercie pour son intervention.

Par la suite, la présidente, demande au conseiller Rotrand de retirer l'expression « take a valium » qu'il a utilisée à l'endroit du leader de la majorité lors de son intervention. M. Rotrand remplace l'expression par « stay calm ».

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau qui indique que l'Administration n'est pas en faveur de la motion de M. Miranda et de Mme Hénault.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de retourner le point 30.04 au comité exécutif pour plus ample étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Madame et monsieur Miranda et Hénault (2)

Votent contre : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Wong (59)

Résultat : En faveur : 2
Contre : 59

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet de retourner le point 30.04 au comité exécutif pour plus ample étude rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur le point 30.04.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur le point 30.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Wong (59)

Votent contre : Madame et monsieur Miranda et Hénault (2)

Résultat : En faveur : 59
Contre : 2

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil déclare le point 30.04 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence

30.04 1214631001

CM21 0184

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0237;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2021 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380);
- Étude de la motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson (CM20 1196).

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Le télétravail et ses effets sur l'économie de la métropole;
- Séance d'information publique sur le suivi de la consultation sur la problématique des locaux commerciaux vacants.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident-es permanent-es à la demande du comité exécutif (CE19 1449);
- Réflexion sur la reddition de compte en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et examen des pratiques en vigueur dans d'autres villes;
- Réflexion sur l'accompagnement de la diversité religieuse montréalaise;
- Évaluation de la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal à la demande du conseil municipal (CM16 0174).

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017).

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2022;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;
- Étude publique des Budgets de fonctionnement 2022 et Programme décennal d'immobilisations 2022-2031;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634).

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission de la présidence du conseil

- Bilan 2020 des activités des commissions permanentes;
- Rapport 2020 du conseiller à l'éthique pour les personnes élues et le personnel de cabinet;
- Favoriser la participation des personnes racisées et Autochtones aux instances municipales;
- Définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH).

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Étude portant sur l'ajout de caméras aux signaux d'arrêt escamotable des autobus scolaires et étude de la possibilité d'équiper de caméras les autobus de la STM qui utilisent des voies réservées, à la demande du conseil municipal (CM20 0430 et CM20 0317).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de privilège concernant les propos tenus par le conseiller Rotrand. D'une part, il considère que M. Rotrand lui prête des intentions et d'autre part, le fait de prétendre que certains présidentes de commissions permanentes seraient paresseux devrait être retiré. M. Rotrand explique qu'il n'a fait que rapporter des statistiques qui sont publiques.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite le conseiller Rotrand à axer son intervention sur le point à l'étude, soit le programme des commissions permanentes. Elle l'invite également à faire preuve de respect dans ses propos et à ne pas nommer le nom des présidentes de Commissions.

Le débat se poursuit.

La conseillère Anne-Marie Sigouin prend la parole et se dit déçue des propos tenus par le conseiller Rotrand à son égard lorsqu'il a fait mention des travaux des commissions permanentes et qu'il a nommé spécifiquement les présidentes de ces commissions. Mme Sigouin demande des excuses à M. Rotrand.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention de Mme Sigouin ne porte pas sur le point à l'étude mais plutôt sur une question de privilège. La présidente du conseil ne partage pas l'interprétation de Mme Boivin-Roy et invite Mme Sigouin à poursuivre son intervention.

La présidente du conseil remercie la conseillère Sigouin pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand en lui demandant de s'excuser auprès de la conseillère Sigouin.

Le conseiller Rotrand prend la parole et se dit attristé si la conseillère Sigouin s'est sentie blessée par ses propos, car ce n'était pas son intention; il lui exprime tout son respect en souhaitant que le ton utilisé par tous les membres du conseil soit courtois.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1214320003

CM21 0185

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie afin de prendre en charge la réalisation des travaux visant l'implantation d'un aménagement temporaire de la rue Saint-Denis, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), entre le boulevard René-Lévesque Est et l'avenue Viger Est, et ce, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0242;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie afin de prendre en charge la réalisation des travaux visant l'implantation d'un aménagement temporaire de la rue Saint-Denis, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), entre le boulevard René-Lévesque Est et l'avenue Viger Est, et ce, sur une période de deux ans, conformément à l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1216006001

CM21 0186

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1202968023

CM21 0187

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208480009

CM21 0188

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Saint-Charles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Sainte-Charles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1216626001

CM21 0189

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs en matière d'offre de logement social, abordable et familial

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1217252001

CM21 0190

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », afin d'étendre son application sur le territoire d'Anjou, uniquement pour les sections visant le domaine public, soit les sections I, II et IV

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », afin d'étendre son application sur le territoire d'Anjou, uniquement pour les sections visant le domaine public, soit les sections I, II et IV, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1208890008

CM21 0191

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les dates limites pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation pour l'année budgétaire 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement établissant les dates limites pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation pour l'année budgétaire 2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1217796002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0192

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0084;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0084;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1202583004

Règlement 21-009

CM21 0193

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0085;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0085;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021, par sa résolution CE21 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1202968013

Règlement 21-010

CM21 0194

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021, par sa résolution CE21 0060;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1208126001

Règlement 21-011

CM21 0195

Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0087;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0087;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0123;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1208726001

Règlement 21-012

CM21 0196

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0122;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1204320009

Règlement 19-051-1

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0197

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0089;

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0089;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0089;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0089;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0129;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » ;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1217796001

Règlement 03-108-5

Règlement 21-013

CM21 0198

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0090;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021 par sa résolution CM21 0090;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0126;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1213843001

Règlement 20-043-1

CM21 0199

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer » / Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer »;
- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire;
- 3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1207303007

Règlement P-21-014

Règlement P-04-047-221

CM21 0200

Adoption - « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure), à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021, par sa résolution CM21 0099 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0099 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 janvier 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021, par sa résolution CE21 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1202583003

Règlement 04-047-218

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0201

Nommer « parc Thaïs-Lacoste » le parc LaSalle-Nord dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Thaïs-Lacoste » le parc LaSalle-Nord (nom usuel) situé au nord-est de l'intersection des rues Lapierre et Chouinard dans l'arrondissement de LaSalle, et constitué du lot numéro 1 449 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1219026002

CM21 0202

Nommer le parc de l'Anse-aux-Rivard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc de l'Anse-aux-Rivard » le parc de forme irrégulière délimité par la rivière des Prairies, la rue du Moulin, la rue de l'Anse et le boulevard Gouin dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et constitué des lots 1 843 683, 1 843 694, 2 217 995, 1 843 714, 1 843 717, 1 843 718, 1 843 719 et 1 843 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1219026001

CM21 0203

Nommer « parc des Anciens-Combattants », l'ensemble des terrains contigus actuellement nommés « parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds », « rue Rose » (partie fermée) et « parc des Anciens-Combattants », ce parc étant situé sur la rive de la rivière des Prairies, du côté est du boulevard Lalande dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et constitué du lot numéro 6 358 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc des Anciens-Combattants » l'ensemble des terrains contigus actuellement nommés « parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds », « rue Rose » (partie fermée) et « parc des Anciens-Combattants », ce parc étant situé sur la rive de la rivière des Prairies, du côté est du boulevard Lalande dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et constitué du lot 6 358 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1204521014

CM21 0204

Nommer l'avenue Marie-Stéphane dans l'arrondissement d'Outremont dans le cadre de la mise en oeuvre du projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0258;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « avenue Marie-Stéphane » la nouvelle voie publique formant le prolongement de l'avenue Querbes, située entre le parc Pierre-Dansereau et l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, à l'est de l'avenue Champagneur, dans l'arrondissement d'Outremont et constituée du lot numéro 5 273 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1214521001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 80.01 (51.01) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0205

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de nommer les personnes suivantes :

- 1- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission permanente sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Christine Gosselin;
- 2- Mme Sophie Thiébaud à titre de membre à la Commission permanente sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. Christian Larocque;
- 3- Mme Stephanie Watt à titre de membre à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil met aux voix le point 51.01 et le déclare adopté à la majorité des voix, avec la dissidence sur le 1^{er} paragraphe du « Résolu » de M. Marvin Rotrand, Mme Giuliana Fumagalli et de Mme Sue Montgomery, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

51.01

CM21 0206

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- 1- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission permanente sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Christine Gosselin;
- 2- Mme Sophie Thiébaud à titre de membre à la Commission permanente sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. Christian Larocque;
- 3- Mme Stephanie Watt à titre de membre à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (51.01) et le déclare adopté à la majorité des voix, avec la dissidence sur le 1^{er} paragraphe du « Résolu » de M. Marvin Rotrand, Mme Giuliana Fumagalli et de Mme Sue Montgomery, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.01)

CM21 0207

Motion de l'opposition officielle pour implanter immédiatement les caméras portatives de façon permanente sur les policiers SPVM

Attendu que, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland, Calgary et Toronto ont choisi d'implanter les caméras portatives;

Attendu que plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

Attendu que le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a grimpé de 143 % entre 2014 et 2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

Attendu que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

Attendu qu'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives;

Attendu que lors du projet pilote, les enquêteurs ont utilisé les enregistrements vidéo pour améliorer les pratiques policières tel que le rapporte le document du SPVM;

Attendu que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

Attendu que depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

Attendu que les vidéos agissent comme un outil supplémentaire pour compléter les rapports d'événements des policiers, facilitent le partage de la preuve avec les procureurs de la Couronne, améliorent la perception du public sur le rôle des policiers et diminuent les recours vexatoires ou non fondés contre les policiers;

Attendu que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

Attendu que le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

Attendu que les amendements de l'administration à la motion de l'Opposition officielle en février 2020 font en sorte que les Montréalaises et Montréalais doivent attendre l'aval d'un projet pilote de déploiement de caméras portatives par le gouvernement du Québec sur un enjeu où la Ville de Montréal a l'entière compétence;

Attendu que l'heure des projets pilotes est révolue, qu'il est temps de passer à l'action et de mettre fin au statu quo des pratiques policières actuelles qui semblent engendrer des comportements de profilage racial au SPVM;

Attendu que l'administration a voté contre l'amendement au Plan décennal d'immobilisations 2021-2030 présenté par l'Opposition officielle visant à financer l'implantation des caméras portatives lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2020;

Attendu que le port des caméras portatives par les agents du SPVM aurait contribué à empêcher la mise en accusation à l'endroit de M. Mamadi III Fara Camara et prévenir cette grave erreur judiciaire menant à l'arrêt des procédures par le Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Attendu que lors d'une conférence de presse le 4 février dernier, le directeur du SPVM, M. Sylvain Caron, a affirmé que le service qu'il dirige est prêt à ce que les caméras portatives soient déployées sur les policiers;

Attendu qu'il y a urgence d'agir pour s'assurer que des arrestations comme celles de M^e Kwado D. Yeboah et M. Mamadi III Fara Camara n'aient plus lieu;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Josué Corvil
M. Marvin Rotrand

- 1- que l'administration actuelle débute immédiatement l'implantation graduelle et permanente des caméras portatives sur les policiers tout en respectant la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus;
- 2- que l'administration convoque, dans les plus brefs délais, des séances extraordinaires du conseil d'agglomération et du conseil municipal afin d'amender le Plan décennal d'immobilisations 2021-2030 en conséquence.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, confirme le dépôt de documents par le conseiller Marvin Rotrand en appui au point 65.01. Elle cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

Le conseiller Sari présente la motion en insistant sur l'importance de l'ajout de ce matériel aux outils de travail existants des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, qui ne solutionnera pas les problèmes relationnels des policiers avec la population, mais aidera à rétablir la confiance des citoyennes et citoyens envers le corps de police.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari. Elle cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter la motion sous étude à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2, de l'article 80 et à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), afin de discuter plus amplement avec l'opposition officielle et soumettre une motion à la satisfaction de tous les membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et demande une suspension de la séance afin de discuter de la demande de report du point sous étude avec le conseiller Sari.

À 14 h 29, le conseil suspend ses travaux.

À 14 h 35, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote enregistré sur la demande du leader de la majorité M. Limoges et de la conseillère Bourgeois de reporter l'étude de la motion 65.01 à la prochaine assemblée du conseil.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault et Gosselin (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Arseneault (23)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare le point 65.01 reporté à la prochaine assemblée du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM21 0208

Motion de l'opposition officielle pour réclamer une enquête indépendante et s'excuser officiellement à M. Mamadi III Fara Camara

Attendu que le 28 janvier 2021, l'agent Sanjay Vig a été attaqué alors qu'il procédait à la remise d'un constat pour une infraction au *Code de la sécurité routière*;

Attendu que suivant les informations obtenues et les éléments circonstanciels, les policiers ont procédé à l'arrestation de M. Mamadi III Fara Camara le 28 janvier 2021;

Attendu que, le matin du 3 février 2021, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a reçu de nouveaux éléments de preuve ne permettant plus au procureur de la couronne d'être convaincu objectivement de la perspective raisonnable de condamnation;

Attendu que ces nouveaux éléments de preuve ont mené à l'arrêt des procédures et la libération immédiate de M. Camara après six jours de détention;

Attendu que, bien que la mairesse Valérie Plante ait affirmé en conférence de presse le 4 février 2021 que M. Camara est un homme libre et innocent, le Service de police de la Ville de Montréal n'a pas, en date du 5 février 2021, présenté ses excuses à ce dernier laissant planer le doute sur son innocence;

Attendu qu'en vertu de l'article 73 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), la Commission de la sécurité publique de Montréal a pour fonction d'étudier toute question touchant la sécurité publique;

Attendu que le directeur du SPVM, M. Sylvain Caron, a soutenu en conférence de presse le 4 février 2021, qu'il souhaite garder l'enquête à l'interne du SPVM et se dit ouvert à ce qu'un observateur indépendant se joigne à celle-ci;

Attendu qu'en date du 5 février 2021, le gouvernement du Québec n'a pas mandaté officiellement le Bureau des enquêtes indépendantes pour enquêter sur les événements qui ont conduit à la détention de M. Camara;

Attendu que l'article 289.3 de la *Loi sur la police* (chapitre P-13.1) permet au ministre de la Sécurité publique de : « charger le Bureau des enquêtes indépendantes de mener une enquête sur tout événement, autre que celui visé à l'article 289.1, impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions »;

Attendu que les circonstances exceptionnelles entourant cette affaire ont miné la confiance du public envers le SPVM, que ce dernier n'a présentement pas l'autorité morale pour poursuivre une enquête interne et qu'une enquête indépendante doit être menée pour rétablir la réputation du corps de police municipal auprès des communautés culturelles;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Josué Corvil

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- exige des excuses officielles de la part du SPVM envers M. Camara et les membres de sa famille;
- 2- demande formellement au gouvernement du Québec d'ouvrir une enquête indépendante au Bureau des enquêtes indépendantes;
- 3- demande au directeur du SPVM, M. Sylvain Caron, de se présenter devant les commissaires de la *Commission de la sécurité publique* pour éclaircir les circonstances entourant l'arrestation et la détention de M. Camara.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Josué Corvil

d'apporter les amendements suivants au point 65.02 :

- de modifier le titre de la motion par le texte suivant :
« Motion pour réclamer une enquête indépendante publique en lien avec l'arrestation de M. Mamadi III Fara Camara »
- de remplacer le cinquième « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a officiellement offert des excuses à M. Camara et sa famille le soir du 5 février 2021; »
- de remplacer le huitième « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que, le 9 février dernier, le gouvernement du Québec a annoncé la tenue d'une enquête indépendante menée à huis clos par l'honorable juge Louis Dionne pour faire la lumière sur les événements ayant mené à l'arrestation et au dépôt d'accusations à l'endroit de M. Mamadi III Fara Camara ainsi qu'à sa détention, en vertu de l'article 279 de la Loi sur la police; »
- de retirer le neuvième « Attendu »;
- de remplacer le 10^e attendu par le texte suivant :
« Attendu que les circonstances exceptionnelles entourant cette affaire sont susceptibles de miner la confiance du public envers le SPVM, et qu'une enquête indépendante doit être menée pour faire la lumière sur cet événement et rétablir la réputation du corps de police municipal auprès des communautés culturelles; »
- d'ajouter après le 10^e « Attendu » le texte suivant :
« Attendu que M. Camara et ses avocats ont déclaré être insatisfaits de la tenue d'une enquête non publique et remettent en question la légitimité et la transparence du processus choisi par le gouvernement du Québec; »
- de remplacer le premier « Résolu » par le texte suivant :
« que le conseil municipal prenne acte des excuses officielles de la part du SPVM envers M. Camara et les membres de sa famille; »

- d'ajouter après le premier « Résolu », le « Résolu » suivant :
« que le Conseil municipal joigne sa voix à celle de l'Assemblée nationale du Québec qui demande au gouvernement du Canada d'accorder sans délai la résidence permanente à M. Camara et qui demande à la ministre de l'Immigration de lui octroyer le certificat de sélection du Québec en découlant, ainsi qu'à celle de la Chambre des communes qui demande au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté d'octroyer, dans les plus brefs délais, la résidence permanente à Mamadi Fara Camara, selon l'article 25.1(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; »
- de remplacer le texte du deuxième « Résolu » par le texte suivant :
« que le conseil municipal prenne acte de la nomination de l'honorable juge Louis Dionne pour mener une enquête indépendante sur l'affaire Camara et demande formellement au gouvernement du Québec de s'assurer que ladite enquête soit publique; »

Un débat s'engage sur l'amendement.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour sa présentation des amendements et cède respectivement la parole aux conseillères et conseillers Marvin Rotrand, Caroline Bourgeois, Abdelhaq Sari et Alex Norris.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et demande plus d'information sur les amendements apportés par le chef de l'opposition officielle. M. Rotrand rappelle également certains faits qui se seraient déroulés lors de ces événements. M. Rotrand souligne qu'il est important pour le SPVM d'améliorer les relations avec les différentes communautés culturelles à Montréal.

La conseillère Caroline Bourgeois prend ensuite la parole pour clarifier l'envoi de deux versions amendées de la présente motion présentée aux membres du conseil.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole à son tour et explique pourquoi il est important que le directeur du Service de police se présente devant les membres de la Commission de la sécurité publique.

Le conseiller Alex Norris prend la parole et décrit brièvement le rôle de la Commission de la sécurité publique, qui est d'examiner et de donner des recommandations générales en matière de sécurité publique. Il précise que la Commission n'invite que très rarement des personnes à venir s'expliquer devant les membres de la Commission. M. Norris mentionne qu'il y aura la tenue d'une enquête indépendante, annoncée par le gouvernement du Québec, pour faire la lumière sur les événements.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique sur la proposition d'amendements.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez prend la parole et exerce son droit de réplique sur la proposition d'amendements. Il renchérit notamment sur la pertinence de la présence du directeur du Service de police devant les membres de la Commission de la sécurité publique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé au point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Gosselin, Arseneault et Rotrand (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (38)

Ouverture virtuelle des portes : À l'ouverture virtuelle des portes, le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, déclare que s'il avait été présent lors de l'appel des membres, il aurait voté contre cette proposition.

Résultat : En faveur : 24
Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui demande, avec le consentement unanime des membres du conseil, de retirer la motion conformément à l'article 88, du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare le point 65.02 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM21 0209**Motion de l'opposition officielle afin de reconnaître la contribution du maestro Kent Nagano à la vie culturelle, musicale et sociale de Montréal**

Attendu que Kent Nagano a donné son premier concert à Montréal le 23 mars 1999, qu'il est nommé directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) en 2004 et que pendant seize ans, il a dirigé plus de 500 concerts;

Attendu que Kent Nagano a dirigé la première tournée pancanadienne de l'OSM en 2007, la première tournée internationale conjointe au Japon et en Corée du Sud en 2008, ainsi que la première tournée européenne depuis plus de 10 ans en 2009, et que Kent Nagano et l'OSM ont réalisé plus de 25 enregistrements;

Attendu que, convaincu que la musique est un outil de dialogue, de paix et d'amitié, Kent Nagano a mené l'OSM à deux occasions en tournée dans les communautés du Nord-du-Québec, où il a notamment présenté un nouvel opéra, fruit d'une collaboration avec des artistes Inuits et des Premières Nations;

Attendu que Kent Nagano jouit d'un succès mondial comme en témoignent ses nombreuses distinctions, telles que deux Grammy pour ses enregistrements de Doktor Faust (2000) de Busoni avec l'Opéra national de Lyon et de L'amour de loin (2009) de Kaija Saariaho avec l'Orchestre symphonique allemand de Berlin et qu'il a gagné un Juno pour son enregistrement Beethoven : L'idéal de la Révolution française (2009) et un prix Echo pour L'Aiglon (2016), deux prix gagnés alors qu'il dirigeait l'OSM;

Attendu que son fulgurant parcours lui a valu d'être nommé Grand Montréalais dans la catégorie culturelle et Grand officier de l'Ordre national du Québec en 2013, Commandeur de l'Ordre de Montréal en 2016, Compagnon des arts et des lettres du Québec en 2017, en plus d'être décoré de la médaille du service méritoire du gouverneur général du Canada en 2018;

Attendu que Kent Nagano a été un acteur de premier plan dans la concrétisation du projet de la Maison symphonique de Montréal, inaugurée par l'OSM sous sa direction en 2011, dotant ainsi Montréal d'une salle de concert de musique classique répondant aux normes internationales les plus élevées et qui permet d'accueillir jusqu'à 2100 personnes;

Attendu que Kent Nagano a été un facilitateur dans la mise sur pied du comité pour l'inauguration du Grand Orgue Pierre-Béique de la Maison symphonique de Montréal, inauguré le 28 mai 2014;

Attendu qu'ayant la volonté de rendre la musique classique accessible à tous, Kent Nagano a brillé de par son originalité en initiant le Festival La Virée classique, des représentations gratuites ou à prix modique en salle et à l'extérieur, notamment les concerts annuels à l'Esplanade du Parc olympique inaugurés en 2012 et qui accueillent plusieurs dizaines de milliers de Montréalais;

Attendu qu'il a imaginé et mis sur pied avec l'OSM, en partenariat avec l'Université de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, une initiative d'éducation musicale « La musique aux enfants » pour initier les enfants d'âge préscolaire à l'apprentissage intensif de la musique afin de les soutenir dans leur développement global et leur réussite scolaire;

Attendu que Kent Nagano a joué un rôle primordial dans l'ascension de Montréal au rang de ville mondialement reconnue pour la qualité de sa musique classique;

Attendu que Rafael Payare a été désigné en 2021 pour succéder à Kent Nagano en tant que chef d'orchestre de l'organisation dès la saison 2022-2023 pour une période minimale de cinq ans;

Attendu que l'année 2020 marquait la dernière année de Kent Nagano en tant que directeur musical de l'OSM, et qu'en raison de la pandémie actuelle, son ultime représentation a été annulée et de ce fait, il n'a pas pu clore la saison à la hauteur de l'héritage culturel, musical et social qu'il a laissé aux Montréalaises et Montréalais;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que la ville de Montréal :

- 1- reconnaisse et remercie M. Kent Nagano pour sa contribution à la vie musicale, culturelle et sociale de Montréal en œuvrant pendant seize ans en tant que directeur musical de l'OSM;
- 2- félicite M. Rafael Payare qui a succédé à Kent Nagano en devenant le neuvième directeur musical de l'OSM.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Chantal Rossi pour la présentation de la motion.

La conseillère Rossi prend la parole, et résume les faits saillants de la carrière de maestro Kent Nagano à titre de chef d'orchestre de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). Mme Rossi indique que M. Nagano a été le directeur musical de l'OSM pendant 16 ans, dirigeant plus de 500 concerts, entre autres en Europe et en Asie, en plus de présenter des concerts lors de deux tournées dans le nord du Québec, dont un nouvel opéra en collaboration avec des artistes Inuits et des Premières Nations.

Mme Rossi poursuit et rappelle que maestro Nagano a participé à l'inauguration de la Maison symphonique de Montréal en 2011, et a initié le Festival La Virée classique, dans le but de rendre la musique classique accessible à tous. De plus, maestro Nagano a participé à l'initiative d'éducation musicale « La musique aux enfants » afin d'initier les enfants d'âge préscolaire à l'apprentissage de la musique.

La conseillère Rossi conclut en mentionnant que les multiples réalisations de maestro Nagano lui ont valu plusieurs distinctions, notamment en recevant le titre de Grand Montréalais en 2013, et que cette motion se veut une façon de reconnaître et de remercier Kent Nagano pour sa contribution à la vie culturelle de Montréal, et de souhaiter la bienvenue au nouveau chef d'orchestre de l'OSM, Rafael Payare.

À 15 h 19, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Chantal Rossi pour sa présentation et cède respectivement la parole au conseiller Alan DeSousa ainsi qu'à la conseillère Magda Popeanu.

Le conseiller DeSousa ajoute sa voix à celle de la conseillère Chantal Rossi afin de souligner la contribution de maestro Nagano au cours des 16 dernières années, contribution qui a permis de faire rayonner Montréal partout dans le monde. M. DeSousa en profite également pour souhaiter bonne chance au nouveau chef d'orchestre de l'OSM, Rafael Payare.

La conseillère Magda Popeanu mentionne l'apport de maestro Nagano à la musique classique à Montréal, notamment avec la Virée classique et les spectacles en plein air, qui ont permis de démocratiser la musique classique et d'attirer un plus large public. Mme Popeanu souligne également la générosité de Kent Nagano en citant la mise sur pied de l'initiative « La musique aux enfants ». Mme Popeanu souhaite aussi la bienvenue à Rafael Payare qui prendra la direction de l'OSM en 2022.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa et la conseillère Magda Popeanu pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM21 0210

Motion de l'opposition officielle visant à reconnaître Montréal comme une ville de musique gospel

Attendu que la population noire est une composante importante de la population montréalaise et qu'elle représente 9,5 % de la population totale de l'agglomération de Montréal en 2016;

Attendu que la présence de la population noire dans la métropole remonte au XVII^e siècle avec Mathieu Da Costa et qu'elle a contribué à la richesse culturelle, musicale, sociale et artistique de Montréal, notamment par la présence de nombreuses chorales gospel depuis moult années;

Attendu que le gospel dépasse les pratiques liturgiques pour devenir un style musical engagé permettant à la communauté noire de transmettre des valeurs universelles telles que l'amour, la solidarité, le partage et bien d'autres encore;

Attendu que le gospel est intimement lié à l'histoire de Montréal et à celle du quartier Saint-Henri qui est le berceau du jazz et du gospel au Québec, comme en témoigne l'Union United Church, la plus ancienne église noire de Montréal, lieu de rassemblement historique des Afro-américains et lieu emblématique de la pratique du gospel;

Attendu que Montréal compte en son sein plusieurs chorales, musiciens, artistes dont le talent fait vivre la musique gospel depuis des années et que ceux-ci tendent à être de plus en plus présents dans l'univers musical québécois et montréalais, comme en témoignent les programmations du Festival de Jazz de Montréal et les distinctions reçues par certaines chorales;

Attendu que les chorales gospels évoluent autant dans le monde francophone et anglophone de la métropole;

Attendu que Montréal est une ville inclusive, qu'elle s'est engagée à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques et que la contribution de tous les citoyens s'avère importante à cet effet;

Attendu que le mois de février célèbre l'Histoire des Noirs et est l'occasion de célébrer le gospel comme partie intégrante de la culture montréalaise;

Attendu que de nombreux acteurs du milieu demandent à la Ville de Montréal une reconnaissance formelle de l'importance du gospel comme richesse culturelle, artistique et sociale de Montréal;

Attendu qu'en nommant Montréal ville de musique gospel, la Ville de Montréal témoigne plus largement de la contribution de la communauté noire à l'édification de Montréal;

Il est proposé par M. Josué Corvil

appuyé par M. Francesco Miele
Mme Mary Deros
Mme Magda Popeanu
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que le Conseil municipal reconnaisse la Ville de Montréal comme étant une ville de musique gospel, témoignant ainsi plus largement de la contribution de la communauté noire à la vie culturelle, artistique, sociale et historique de Montréal.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Josué Corvil pour la présentation de la motion.

Avant de débiter sa présentation, le conseiller Corvil dépose des documents en lien avec la motion puis il enchaîne en faisant l'historique de cette musique qui a pris naissance durant la période de la traite négrière comme étant l'expression artistique dont disposaient les esclaves pour faire passer des messages; cela constituait en quelque sorte le moyen de communication qui a mené à leur émancipation. Il poursuit et indique que cette musique communicative a été introduite dans le milieu artistique de la métropole dans les années 70, et continue à faire la fierté de Montréal sur le plan nationale et internationale. Il termine en invitant les membres du conseil à appuyer cette motion à l'unanimité, en ce Mois de l'histoire des Noirs.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Corvil pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu prend la parole en exprimant l'appui entier de l'Administration à cette motion. Elle vante également la contribution exceptionnelle de la communauté noire à l'histoire, la vie artistique et au développement de Montréal. Elle poursuit et indique que la reconnaissance, quant à l'apport de cette communauté qui contribue à l'écosystème de Montréal dans plusieurs domaines, devrait avoir lieu durant tous les mois de l'année. Elle termine en remerciant le conseiller Corvil d'avoir soumis cette motion aux membres du conseil car la musique gospel occupe une place importante au patrimoine culturel montréalais, tout en faisant rayonner Montréal aussi bien sur la scène locale qu'internationale.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Magda Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Corvil afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil le remercie et confirme que les noms des conseillères et conseillers suivants seront ajoutés à titre d'appuyeurs à la motion : Mary Deros, Magda Popeanu, Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Catherine Clément-Talbot et Giovanni Rapanà.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM21 0211**Motion non partisane visant à soutenir la régularisation des personnes sans statut légal vivant sur son territoire**

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de solidarité;

Attendu que plus de 70 % des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants du Québec choisissent de s'établir à Montréal;

Attendu que la métropole accueille chaque année un nombre croissant d'immigrantes et d'immigrants dont un nombre élevé sont issus de l'immigration temporaire, sont en demande de statut, sont des demandeurs d'asile et/ou sont des personnes à statut précaire;

Attendu que Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne sans statut légal qui vit sur son territoire;

Attendu qu'en février 2017, le conseil municipal de Montréal a adopté, à l'unanimité, une motion déclarant Montréal « ville sanctuaire »;

Attendu qu'en décembre 2018 la Ville a adopté le plan d'action Montréal inclusive 2018-2021. Cette feuille de route inclut un chapitre Ville responsable et engagée qui détaille les mesures visant à promouvoir la protection des migrantes et des migrants sans statut à Montréal.

Attendu que de nombreux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et le logement restent en dehors du pouvoir réglementaire de Montréal et ne sont pas disponibles aux migrantes et migrants sans statut;

Attendu que ces services relèvent de la compétence du gouvernement du Québec;

Attendu que le 13 mars 2020, des mesures sanitaires urgentes ont été mises en place par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19;

Attendu que ces mesures sanitaires, bien qu'elles soient primordiales d'un point de vue de santé publique, ont des impacts sociaux économiques négatifs, plus particulièrement pour les migrantes et les migrants sans statut qui n'ont pas accès aux services de santé publique, aux mesures canadiennes d'urgence ainsi qu'à de l'aide financière advenant une perte d'emploi et de revenu causée par la pandémie;

Attendu que les politiques publiques mises en oeuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 doivent garantir le traitement égal et non discriminatoire de toutes les personnes quel que soit leur statut d'immigration et de citoyenneté;

Attendu que plusieurs d'entre eux ont maintenant de la difficulté à garder leur appartement, à trouver de l'argent pour se nourrir, pour de la médication, et pour soutenir leur famille, ce qui engendre une détérioration des conditions de santé, ce qui peut les décourager d'aller se faire tester malgré l'apparition de symptômes, et ce, par peur de perdre leur emploi et d'aggraver leur situation financière déjà précaire;

Attendu que le dépistage est accessible à toutes et à tous et que la possibilité d'un résultat positif ne devrait pas exacerber des disparités sociales et économiques liées au statut citoyen;

Attendu que les organismes et les personnes suivantes :

Afrique au féminin

Amnistie internationale Canada francophone

Andrés Fontecilla, député de Laurier-Dorion et porte-parole de Québec Solidaire en matière d'immigration

Centre des femmes d'ici et d'ailleurs

Centre N-A Rive

Centre de recherche-action sur les relations raciales

Conseil central du Montréal métropolitain

CSN

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Centre des travailleurs et travailleuses immigrant.es

Coalition pour la régularisation des statuts (13 organismes)

Dr. Jill Hanley, Professeure agrégée à l'École de travail social de l'Université McGill

Ligue des droits et libertés

Le Québec c'est nous aussi

Maison d'Haïti

Mon Resto Saint-Michel

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Table de quartier de Parc-Extension

sont favorables à la motion;

Attendu que cette motion est justifiée pour des considérations morales telles que la volonté de rendre la ville plus inclusive et la nécessité de protéger les migrantes et les migrants sans statut contre les abus, les injustices et les actes criminels;

Il est proposé par Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Cathy Wong
Mme Mary Deros
M. Abdelhaq Sari
Mme Rosannie Filato
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- dans un contexte de pandémie, demande au gouvernement du Canada de régulariser le statut des migrantes et des migrants et qu'il leur assure l'accès aux mêmes services et aux ressources que l'ensemble de la population canadienne;
- 2- en période de COVID-19, demande au gouvernement du Québec de rendre l'accès au Programme spécial des demandeurs d'asile à toutes les personnes sans statut légal, sans discrimination;
- 3- afin d'assurer l'égalité et la dignité des personnes sans statut, sollicite immédiatement un appui financier du gouvernement du Québec pour le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir les migrantes et les migrants sans statut et leur donner accès à des soins de santé et des services sociaux.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli pour la présentation de la motion.

La conseillère Fumagalli prend la parole et plaide la cause de ces gens qui contribuent économiquement et socialement à la vie montréalaise sans bénéficier des mêmes avantages que le reste de la population. Elle dépose une correspondance du Conseil interculturel de Montréal en lien avec la motion et informe les membres que la motion sous étude fera l'objet d'un amendement travaillé en collaboration avec la conseillère Cathy Wong, et invite tous les membres du conseil à appuyer la version amendée.

À 15 h 45, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui remercie Mme Fumagalli d'avoir pris l'initiative de cette motion. M. Rotrand ajoute notamment qu'il est en accord avec tous les points que Mme Fumagalli a présentés dans son intervention.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Il est proposé par Mme Cathy Wong

appuyé par M. Marvin Rotrand
Giuliana Fumagalli

d'apporter les amendements suivants au point 65.06 :

- de remplacer au quatrième « Attendu » le mot « ... légal ... » par le mot « ... d'immigration ... »;
- de supprimer le cinquième « Attendu »;
- d'ajouter après le sixième « Attendu » le texte suivant :

« Attendu qu'en juin 2019, la Ville de Montréal a adopté la Politique d'accès aux services municipaux sans peur qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire, sans égard pour son statut d'immigration »;

« Attendu que la Ville de Montréal soutient financièrement depuis plusieurs années des organismes communautaires favorisant l'accueil et le soutien à l'intégration des réfugiés, des migrants à statut précaire, incluant les demandeurs d'asile et les personnes sans statut d'immigration, à travers son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) »;

- d'ajouter après le treizième « Attendu » le texte suivant :

« Attendu qu'une large frange de la population sans statut et à statut précaire sont des travailleuses et des travailleurs essentiels en temps de pandémie et doivent circuler dans les heures de couvre-feu, tout en étant privé.es de l'accès aux services de base tel que l'accès au réseau de la santé »;

- de remplacer au deuxième « Résolu » le mot « ... légal ... » par le mot « ... d'immigration ... »;
- de remplacer le troisième « Résolu » par le texte suivant :

« afin d'assurer l'égalité et la dignité des personnes sans statut, sollicite l'appui des paliers supérieurs pour le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir les migrantes et les migrants sans statut et leur donner accès à des soins de santé et des services sociaux; »

- d'ajouter un quatrième « Résolu » qui se lit comme suit :

« que la Ville encourage le gouvernement du Québec, en résonance avec sa politique d'accès aux services municipaux sans peur adoptée en 2019, d'adopter ce modèle, en particulier dans le réseau de la santé qui est un droit humain fondamental ».

La présidente du conseil déclare l'amendement recevable et il est adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur le point 65.06, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Fumagalli afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La conseillère Fumagalli remercie les personnes, les organismes et tous les membres du conseil pour leur appui à la motion.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 65.06, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

CM21 0212

Motion non partisane visant à exhorter le Canada à offrir une aide d'urgence au peuple Rohingya

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.07 qui se lit comme suit :

Attendu que, lors de sa séance du 16 avril 2019, le Conseil municipal a exprimé ses préoccupations quant au drame du peuple Rohingya, exhortant notamment le gouvernement du Canada à participer aux efforts d'aide multilatéraux dirigés vers le gouvernement du Bangladesh pour l'aider à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés Rohingya et plus particulièrement à ceux des femmes et des enfants, notamment en matière d'éducation, tout en invitant le Canada à augmenter ses efforts pour que la Convention sur le génocide soit invoquée sans délai, et plus précisément, à le faire avec la participation d'autres États afin d'obliger le Myanmar à respecter ses obligations, à adopter des mesures provisoires et, à terme, à verser des réparations au peuple Rohingya;

Considérant que depuis l'adoption de cette motion, la situation des Rohingyas a empiré, qu'environ 1,2 million d'entre eux se trouve aujourd'hui dans des camps de réfugiés au Bangladesh et que 600 000 autres sont encore au Myanmar, où leur sécurité est constamment menacée;

Attendu qu'en 2018, le Canada s'est engagé à verser, à raison de 100 millions de dollars par année, 300 millions de dollars pour aider les réfugiés Rohingya en leur offrant des services de base et en ciblant les besoins en matière d'éducation et de soins de santé des mères et des enfants qui se trouvent dans des camps de réfugiés au Bangladesh;

Attendu que l'aide canadienne doit expirer au printemps 2021 et qu'aucune annonce n'a encore été faite au sujet de son renouvellement;

Attendu que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés indique l'imminence d'une crise financière qui forcera, au cours des prochains mois, l'annulation de la plupart des services de base aux réfugiés, car le pays qui les accueille, le Bangladesh, n'a pas la capacité financière de compenser ce manque à gagner;

Attendu que le coup d'État qui a récemment eu lieu au Myanmar et au cours duquel le gouvernement élu en novembre 2020 a été renversé constitue un revers majeur dans la progression de ce pays sur la route de la démocratie, une menace envers les Rohingyas qui sont encore au Myanmar et rend pratiquement impossible tout règlement politique permettant le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des près de 1,2 million de réfugiés Rohingya qui se trouvent au Bangladesh;

Attendu que le 2 septembre 2020, le Canada a déclaré son appui à l'égard de la plainte que la Gambie a déposée contre le Myanmar à la Cour internationale de Justice et dans laquelle elle allègue que les atrocités commises contre les Rohingyas dans l'État de Rakhine contreviennent à diverses dispositions de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, mais n'a pas encore entrepris de participer activement à cette cause;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Giuliana Fumagalli
M. Craig Sauvé
Mme Rosannie Filato
Mme Mary Deros
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Benoit Langevin
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- reconnaisse les efforts du gouvernement du Canada jusqu'à présent et l'invite à renouveler rapidement son aide humanitaire essentielle envers les 1,2 million de réfugiés Rohingyas qui ont fui au Bangladesh et envisage la possibilité d'augmenter son aide aux réfugiés dans les domaines où les ressources manquent, notamment les soins de santé aux mères et aux enfants et l'éducation des jeunes Rohingyas, en destinant explicitement une partie de son aide future à l'éducation des filles;
- 2- invite le gouvernement du Canada à accentuer la pression sur le Myanmar dans ce dossier et à renforcer son appui à l'égard de la plainte de la Gambie envers le Myanmar à la Cour internationale de Justice en intervenant en vertu de l'article 62 du Statut de la Cour, qui permet aux États qui ne sont pas directement partie prenante à une plainte d'y participer à part entière;
- 3- exhorte le gouvernement du Canada à admettre des réfugiés Rohingyas selon des règles semblables à celles qui ont permis la réinstallation de 49 000 réfugiés syriens en 2015 et 2016;
- 4- appuie les efforts du gouvernement du Canada pour condamner le coup d'État militaire qui a eu lieu les 31 janvier et 1^{er} février 2021 et rétablir la démocratie au Myanmar.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et fait sa présentation en remerciant les politiciens de tous les paliers gouvernementaux, ainsi que les organismes qui ont collaboré à la rédaction en appui à cette motion. Il poursuit et dépose plusieurs documents en lien avec la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand. Elle cède respectivement la parole au conseiller Craig Sauvé, à la conseillère Marie Deros, au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et au conseiller Abdelhaq Sari.

À tour de rôle, la conseillère Deros, les conseillers Sauvé et Sari, ainsi que le chef de l'opposition officielle, M. Perez, prennent la parole pour remercier le conseiller Rotrand d'avoir soumis cette motion aux membres du conseil et sensibilisé des politiciens de tous les paliers gouvernementaux du pays à cette situation qui n'aurait jamais dû se produire, tout en déplorant que les génocides passés n'ont pas servi de leçon aux dirigeants qui abusent de leur pouvoir en maltraitant une population qui ne peut pas se défendre. Ils soulignent également l'urgence pour la communauté internationale d'agir en prenant des mesures afin de trouver une solution à cette crise humanitaire.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros, les conseillers Sauvé et Sari ainsi que le chef de l'opposition officielle, M. Perez, pour leurs interventions. Elle cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand réitère ses remerciements aux membres du conseil, aux politiciens et organismes à travers le Canada pour leur appui à la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.07

CM21 0213

Motion non partisane visant à interpeller les autorités de santé publique provinciale et fédérale quant à la collecte des données sur la COVID-19 fondées sur la race et des facteurs socioéconomiques

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.08 travaillée en collaboration avec la conseillère Cathy Wong, responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination pour l'Administration. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la recherche et les données recueillies au Canada et aux États-Unis démontrent que la pandémie de COVID-19 affecte disproportionnellement les communautés autochtones et racisées ainsi que les personnes qui font face à des obstacles à l'accès aux soins de santé en raison de facteurs tels que la pauvreté, l'exclusion économique et le racisme systémique;

Attendu que les données sur la COVID-19 au Québec montrent des taux d'infection et de mortalité disproportionnellement élevés chez les femmes et les personnes âgées de plus de 70 ans et que la collecte de données sur la race et les facteurs socioéconomiques permettrait de juger de l'égalité de l'accès à la santé et prévenir ou corriger des inégalités systémiques potentielles reliées à la race, à l'ethnicité et à d'autres facteurs, dont l'âge, le genre, la condition sociale, le statut migratoire et le handicap;

Attendu qu'un rapport de l'Administratrice en chef de la santé publique du Canada, la Dre Theresa Tam, publié en octobre 2020, fait valoir que des disparités en matière santé existaient déjà au Canada avant l'apparition de la COVID-19 et reconnaît l'historique de racisme systémique au Canada et l'impact des déterminants sociaux sur la santé;

Attendu que Statistique Canada a publié une étude en octobre 2020 révélant des taux de mortalité supérieurs dans les quartiers multiethniques du Canada, dont les quartiers de Montréal où vivent une forte proportion de résidents noirs ou, à Toronto, de résidents d'origine sud-asiatique;

Attendu que ni le Québec ni le Canada ne recueillent actuellement des données fondées sur la race permettant d'évaluer les impacts disproportionnés de la COVID-19 sur les groupes racisés et ethniques;

Attendu qu'en juin 2020, Santé Montréal avait estimé que le taux d'individus atteints de la COVID-19 était 1,6 fois plus élevé dans les quartiers où une forte proportion de Montréalais sont considérés comme des minorités visibles, soit 1 145 cas par 100 000 habitants comparativement à un taux de 713 par 100 000 habitants dans les quartiers où cette proportion est la plus faible;

Attendu qu'en novembre 2020, le Tribunal des droits de la personne a légitimé la collecte de données fondées sur la race, en ordonnant à la Ville de Longueuil de recueillir et de publier annuellement, dès 2021, des données relatives à l'appartenance raciale perçue ou présumée des personnes interpellées par la police afin de documenter et de combattre le profilage racial;

Attendu qu'un rapport de l'Institut universitaire SHERPA intitulé « Impacts de la crise de la COVID-19 sur les « communautés culturelles » montréalaises » a conclu que certaines communautés racisées et ethnoculturelles sont plus vulnérables par l'effet combiné de plusieurs facteurs socioéconomiques, dont la précarité financière, l'exposition plus élevée aux risques dans certains emplois (notamment les personnes qui travaillent dans des résidences pour personnes âgées), les inégalités socioéconomiques (faible rémunération, cumul d'emplois, conditions de logement, etc.), la précarité ou l'absence de statut migratoire, l'inaccessibilité à une couverture d'assurance médicale, le faible niveau d'instruction, le fait d'être allophone ou encore ciblé par le racisme;

Attendu que les données concernant la santé publique ont amplement démontré que les quartiers montréalais les plus ethniquement diversifiés et les plus pauvres ont été affectés plus durement par la pandémie. Ainsi, les quartiers de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ahuntsic-Cartierville et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ont cumulé un nombre total de cas de COVID-19 entre 6 660 et 8 317 depuis le début de la pandémie;

Attendu que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies déclare au paragraphe 92 du Programme d'action de Durban que les États devraient recueillir, compiler et publier des données statistiques fiables pour évaluer la discrimination et l'intolérance auxquelles les personnes de descendance africaine font face aux niveaux local et national, ces données statistiques devant être désagrégées selon la législation nationale afin de protéger le droit à la vie privée et le principe d'auto-identification;

Attendu que la collecte de données désagrégées fondées sur la race et les facteurs intersectionnels est soutenue par les communautés racisées, ainsi que par les organisations de la société civile canadienne, comme le CRARR, l'Association canadienne de santé publique, l'organisation Colour of Poverty-Colour of Change de Toronto, le Congrès du travail du Canada, le Conseil national des Canadiens Chinois pour la justice sociale de Toronto, la Fédération des Canadiens Noirs, la Fondation Action Chinese Canadians Together de Calgary (ACCT) et l'Institut canadien d'information sur la santé;

Attendu que le Commissaire aux droits de la personne de Colombie-Britannique, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec et la Commission canadienne des droits de la personne ont souligné l'importance de données désagrégées comme outil pour corriger, prévenir et lutter contre les inégalités systémiques dans le système de santé;

Attendu qu'en mai 2020, le Manitoba est devenu la première province canadienne à répertorier l'origine ethnique des patients atteints de COVID-19 dans le but d'identifier des inégalités reliées à la pandémie;

Attendu que la Ville de Vancouver et la Ville de Toronto ont toutes deux interpellé les autorités locales, provinciales et fédérales de santé afin d'implémenter la collecte de données désagrégées notamment sur la race, le revenu, le handicap et d'autres déterminants sociaux de la santé;

Attendu que les données fondées sur la race et les facteurs socioéconomiques sont des indicateurs essentiels permettant l'avancement de la recherche scientifique, empirique et objective sur l'existence et l'importance de disparités quant à l'accès à la santé afin de corriger et prévenir les inégalités systémiques fondées sur la race, l'ethnicité et les facteurs liés tels que l'âge, le genre, la condition sociale, l'orientation sexuelle, le statut migratoire et le handicap;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà entamé des discussions au sujet de la collecte de données désagrégées et croisées avec la Direction régionale de la santé publique de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
Mme Cathy Wong
M. Lionel Perez
Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal demande aux ministres de la Santé provincial et fédéral ainsi que les autorités de la santé publique provinciale et fédérale de recueillir et publier des données désagrégées et croisées incluant la race, le revenu, le handicap le genre, l'âge, la condition sociale et d'autres déterminants sociaux de santé, associées à des unités géographiques permettant à Montréal de bien comprendre la situation à l'échelle de ses quartiers, qui permettront de mettre sur pied des interventions et des programmes sociaux adéquatement documentés;
- 2 - que ces données soient recueillies dans le but d'être utilisées comme des indicateurs pour lutter contre les inégalités systémiques fondées sur la race, l'ethnicité, les facteurs démographiques et sociologiques, et afin d'identifier des mesures cohérentes et efficaces pour renforcer l'accès équitable à la santé;

- 3 - que la collecte des données, leur analyse et leur publication soient organisées et gérées par des experts et des acteurs de la santé publique, des communautés scientifiques et juridiques, ainsi que des membres des communautés racisées et autochtones, et que des protocoles éthiques et de gouvernance propres à cette collecte soient développés en prenant en considération la protection de la vie privée et des droits fondamentaux et également en favorisant un partage transparent et accessible de tous par la publication des informations anonymisées en données ouvertes;
- 4 - que la collecte de données fondées sur la race et d'autres facteurs démographiques se poursuive au-delà de la pandémie.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la nouvelle version de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et fait sa présentation en remerciant la conseillère Wong pour sa collaboration à la rédaction de la nouvelle version de cette motion ainsi que la sénatrice de la Colombie-Britannique, Mme Mobina S.B. Jaffer, pour sa lettre d'appui, de même que pour avoir milité concernant l'analyse comparative fondée sur la race dans tous les projets de loi fédéraux au pays. Il poursuit et dépose plusieurs documents en appui à la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour sa présentation. Elle poursuit et cède la parole respectivement à la conseillère Cathy Wong et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

À tour de rôle, la conseillère Wong et le chef de l'opposition officielle prennent la parole pour remercier le conseiller Rotrand d'avoir soumis cette motion aux membres du conseil et soulignent l'importance de la collecte de ces données qui aidera à mettre fin aux inégalités en matière de santé publique.

La présidente du conseil remercie la conseillère Wong et le chef de l'opposition officielle pour leurs interventions. Elle cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.08

CM21 0214

Motion non partisane mandatant la Ville de Montréal de présenter publiquement un projet de boulevard urbain sur Cavendish en mai 2021

Attendu que le centre-ouest de l'île de Montréal dispose d'un potentiel de développement important reposant sur des terrains non-exploités, dont l'ancien Hippodrome de Montréal, le triangle Namur/Jean-Talon, la Cité scientifique, les parcs industriels de la ville de Mont-Royal et des arrondissements de Lachine et de Saint Laurent;

Attendu que le développement du centre-ouest de l'île de Montréal est obstrué par une congestion de la circulation routière dans les collectivités comme les villes de Côte Saint-Luc et de Hampstead et les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent augmentant la circulation des rues transversales à l'autoroute Décarie;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal a pour objectif de hausser d'ici 2031 à 35% la part modale du transport collectif en planifiant et poursuivant le développement du réseau de transport en commun métropolitain structurant et des modes actifs, selon une approche de planification intégrée du transport et de l'aménagement.

Attendu que depuis plus de 40 ans diverses propositions de raccordement du boulevard Cavendish ont été élaborées afin de débloquent le potentiel de développement du centre-ouest de l'île de Montréal;

Attendu que le raccordement Cavendish-Cavendish a été appuyé à maintes reprises par le conseil municipal;

Attendu que le 13 juin 2017, le conseil municipal a adopté la résolution CM 17 0706 approuvant l'acte de cession dans lequel le gouvernement du Québec a cédé à la Ville de Montréal l'Hippodrome de Montréal, un emplacement d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte;

Attendu que la Ville s'est engagée à mettre à jour, à ses frais, les études relatives aux coûts liés à la réalisation du lien Cavendish-Cavendish, et d'inscrire dans le plan de transport de l'agglomération et son programme triennal d'immobilisations le financement nécessaire à la construction de lien Cavendish-Cavendish;

Attendu que l'acte de cession de l'acquisition du site de l'Hippodrome prévoit que, si la Ville ne met pas à jour le zonage au plus tard dans les six (6) années suivant la date de la signature de l'acte de cession, elle devra céder l'immeuble, sans contrepartie, au gouvernement du Québec;

Attendu que le développement de l'ancien site de l'Hippodrome ainsi que le secteur centre-ouest de l'île de Montréal dépend du raccordement Cavendish-Cavendish et d'une offre de transport collectif structurante;

Attendu que la Ville a entamé un processus de révision du projet de raccordement du boulevard Cavendish afin de s'assurer une cohabitation harmonieuse de tous les modes de transports (automobiles, camions, transport collectif, vélo et piétons) dans une perspective de convivialité, de sécurité et de transition écologique;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur - De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
M. Éric Alan Caldwell
M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- qu'au plus tard en mai 2021, la Ville de Montréal soumette une demande d'avis d'assujettissement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) contribue au développement durable du Québec concernant le raccordement Cavendish-Cavendish avec une demande qui inclura un scénario d'aménagement pour différents modes (automobiles, camions, transport collectif, vélo, et piétons);
- 2- que le conseil municipal confie le mandat aux services concernés de faire une présentation publique et invite le public à lui faire part de ses commentaires;
- 3- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal de poursuivre, en parallèle et en collaboration avec l'ARTM et la STM, les études sur le déploiement d'une offre de transport collectif entamées quant au développement du projet de raccordement Cavendish-Cavendish dans une perspective de transition écologique afin d'avancer vers sa réalisation;
- 4- que la Ville de Montréal prenne en compte le projet qui sera soumis au moment de planifier son PDI 2022-2031, et que l'état d'avancement de celui-ci soit abordé lors des présentations régulières du PDI devant la Commission sur les finances et l'Administration.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente sa motion. Il rappelle que le prolongement du boulevard Cavendish est nécessaire pour le développement du site de l'hippodrome afin de désenclaver l'ouest de la Ville, en plus de donner une alternative supplémentaire aux citoyens habitant ce secteur.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter les amendements suivants au point 65.09 :

- de remplacer le premier « Résolu » par le texte suivant :

« qu'au plus tard en mai 2021, la Ville de Montréal soumette une demande d'avis d'assujettissement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) contribue au développement durable du Québec concernant le raccordement Cavendish-Cavendish avec une demande qui inclura un scénario d'aménagement pour différents modes (automobiles, camions, transport collectif électrifié, vélo, et piétons); »

- de remplacer le troisième « Résolu » par le texte suivant :

« que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal de poursuivre, en parallèle et en collaboration avec l'ARTM et la STM, les études sur le déploiement d'une offre de transport collectif électrifié entamées quant au développement du projet de raccordement Cavendish-Cavendish dans une perspective de transition écologique afin d'avancer vers sa réalisation; »

Le chef de l'opposition officielle souligne que ces amendements ont été proposés en collaboration avec les conseillers Marvin Rotrand et Éric Alan Caldwell qu'il remercie. M. Perez poursuit et nous rappelle l'importance de ce dossier autant pour l'arrondissement que pour tout le territoire de l'agglomération.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement et il est adopté à l'unanimité.

Un débat se poursuit sur le point 65.09 tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillers Éric Alan Caldwell et Alan DeSousa.

Le conseiller Caldwell prend la parole et mentionne les différents enjeux auxquels sont confrontés les décideurs, tant en transport collectif qu'en transport actif, en plus de devoir répondre aux objectifs environnementaux et de verdissement de la ville. M. Caldwell rappelle que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, en collaboration avec la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, ont créé un groupe de travail dirigé par Mme Florence Junca-Adenot pour guider les décideurs sur les orientations à prendre dans le secteur Namur-De la Savane.

Le conseiller Alan DeSousa prend à son tour la parole et remercie tous les intervenants ayant participé à la présentation de cette motion. M. DeSousa cite les différentes administrations, tant provinciales que municipales, qui ont fait avancer ce dossier petit à petit, et se réjouit de la collaboration entre les élus des différents partis ayant participé à la progression de ce dossier primordial.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.09, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.09

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle confirme que puisqu'il n'y a pas eu de consensus, la motion d'urgence qui devait être ajoutée à l'ordre du jour au point 65.10 ne sera pas traitée.

La présidente du conseil prend la parole et invite la population à participer à une table ronde thématique virtuelle sur la chaîne YouTube de la Ville de Montréal dont le thème est « Réflexion sur les pistes d'actions à développer pour favoriser la participation des personnes racisées et Autochtones aux instances municipales ».

À 17 h 26, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE